



SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 9 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
<i>Discours de Dato' Ismail (Fédération de Malaisie)</i>	<i>299</i>
<i>Discours de M. Fekini (Libye)</i>	<i>305</i>
<i>Discours de M. Betayene (Cameroun).</i>	<i>310</i>
<i>Discours de M. Balafrej (Maroc).</i>	<i>315</i>

Président: M. Muhammad ZAFRULLA KHAN
(Pakistan).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. Dato' ISMAIL (Fédération de Malaisie) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous féliciter, au nom de la délégation de la Fédération de Malaisie, de votre élection bien méritée aux hautes fonctions de président de l'Assemblée générale. Si lourde que soit votre charge, ma délégation est convaincue qu'étant donné les talents exceptionnels dont vous avez fait preuve en tant que juriste et diplomate, joints à votre longue association avec les Nations Unies, durant laquelle vous vous êtes notamment acquitté avec distinction des hautes fonctions à la Cour internationale de Justice, vous dirigerez l'Assemblée vers une discussion sérieuse et fructueuse des problèmes qui se posent actuellement au monde.

2. Je voudrais à cette occasion rendre hommage à M. Mongi Slim, notre précédent président. Il a eu une lourde tâche. Non seulement il a assumé la présidence de l'Assemblée à un moment où l'Organisation était encore sous le coup de la disparition du regretté Secrétaire général Dag Hammarskjöld, mais il a eu aussi l'honneur peu enviable de présider la session la plus longue de l'histoire des Nations Unies. Dans l'esprit d'abnégation qui lui est coutumier, il a pris la peine de proposer certaines mesures destinées à accélérer les travaux de l'Assemblée. Nul doute qu'il avait à cœur, entre autres choses, de faciliter la tâche de ses successeurs à la présidence.

3. L'Assemblée générale s'est enrichie de quatre nouveaux Membres, le Rwanda, le Burundi, la Jamaïque et la Trinité et Tobago. Aux délégations de ces nouveaux Etats Membres qui siègent désormais parmi nous, la délégation de la Fédération de Malaisie adresse ses souhaits fraternels de bienvenue. C'est avec un vif plaisir que nous envisageons une collaboration étroite et fructueuse avec ces nouvelles délégations, comme avec toutes les autres qui siègent aux Nations Unies, dans l'effort que nous faisons en commun pour apporter à l'humanité la paix, la prospérité et la justice.

4. Avant la clôture de la présente session, l'Assemblée générale aura encore l'honneur d'accueillir deux autres Etats, l'Ouganda et l'Algérie, qui viendront prendre leur place parmi les pays indépendants qui forment les Nations Unies. Ma délégation se réjouit à l'avance de cet heureux événement.

5. La dix-septième session de l'Assemblée générale devra s'attaquer à des problèmes considérables qui sont lourds de conséquences pour l'Organisation et son avenir. Le premier qui vient à l'esprit est évidemment le problème du Congo, que l'Organisation n'a pas encore résolu.

6. Les Nations Unies sont encore aux prises avec le problème que pose la réunification du Congo. Dans l'introduction [A/5201/Add.1] à son rapport annuel, le Secrétaire général par intérim déclare à juste titre que le nœud de la question congolaise c'est le problème de la sécession du Katanga. La réintégration du Katanga dans la République congolaise représente donc une tâche importante et urgente à laquelle il convient d'accorder la priorité absolue. Malheureusement, les progrès dans ce sens ont été d'une lenteur lamentable. Aussi est-ce avec satisfaction que nous avons constaté depuis quelques semaines les progrès appréciables réalisés à la suite des récents efforts de réconciliation. Tant le gouvernement central que les autorités de la province du Katanga ont déclaré accepter le plan que le Secrétaire général par intérim leur a soumis en août dernier. Nous espérons sincèrement que, dans l'intérêt même du Congo comme des Nations Unies, toutes les parties en cause s'efforceront de leur mieux de mettre ce plan en œuvre loyalement en se conformant strictement à ses dispositions.

7. La Fédération de Malaisie a apporté un soutien fidèle à l'opération des Nations Unies au Congo et à, dès le début, manifesté son appui à la fois par des paroles et par des actes, en fournissant des hommes et du matériel à la Force des Nations Unies. L'appel que la délégation de la Fédération de Malaisie lance en faveur d'une réconciliation rapide est inspiré par les mêmes considérations que celles qui ont poussé dès l'origine le gouvernement de notre pays à fournir un contingent pour la Force des Nations Unies. Nous n'avons qu'un désir, c'est de voir l'ordre public régner de nouveau au Congo et ce pays devenir une nation unie et prospère.

8. Nous reconnaissons, avec le Secrétaire général par intérim, que seule la réunification peut amener le Congo à se relever et permettre aux Nations Unies de s'acquitter effectivement de la mission qui consiste à fournir à la République une assistance technique massive et efficace. Cette tâche comporte un enjeu considérable pour les Nations Unies. L'issue des opérations menées au Congo aura de profondes répercussions sur l'avenir de l'Organisation. Il est donc absolument indispensable que tous les Etats Membres remplissent leurs obligations de manière à assurer le

succès de ces opérations et l'efficacité future de l'Organisation en tant qu'instrument de paix.

9. La délégation de la Fédération de Malaisie se préoccupe tout particulièrement du grave problème financier devant lequel se trouve l'Organisation, problème qui résulte d'abord de la nécessité continuelle d'engager des dépenses considérables pour les opérations au Congo et, en second lieu, du fait qu'un certain nombre d'Etats Membres refusent de contribuer au financement des opérations menées par les Nations Unies au Congo et au Moyen-Orient pour maintenir la paix.

10. Toutefois, l'accueil favorable qu'a déjà reçu le projet d'émission d'obligations de l'Organisation des Nations Unies nous permet d'espérer et de croire que l'objectif de 200 millions de dollars sera bientôt atteint. Je suis heureux de dire que le Gouvernement de la Fédération a déjà acheté de ces obligations pour une valeur de 340 000 dollars. C'est peut-être une petite somme en comparaison de l'objectif fixé, mais elle représente 30 p. 100 de plus que la part de la Fédération d'après le taux de sa contribution au budget ordinaire. Le moins que nous puissions dire est que cet achat reflète la foi et la confiance du Gouvernement de la Fédération dans les Nations Unies en tant qu'instrument de paix.

11. L'emprunt des Nations Unies ne constitue nullement une panacée pour la crise financière que traverse l'Organisation. Ce n'est qu'un palliatif. Toutefois, c'est un palliatif dont on a un besoin urgent et, si l'on atteint l'objectif fixé de 200 millions de dollars, je suis persuadé que la charge financière qui pèse sur l'Organisation s'en trouvera sensiblement allégée.

12. En ce qui concerne le problème financier de l'Organisation, il y a un élément plus important; c'est la question de l'obligation des Etats Membres de contribuer au financement des opérations menées par les Nations Unies pour maintenir la paix. A cet égard, la Cour internationale de Justice a émis un avis consultatif qui confirme que les dépenses engagées pour couvrir les opérations au Congo et les activités de la Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient constituent des dépenses de l'Organisation au sens du paragraphe 2 de l'Article 17 de la Charte des Nations Unies, et que les Etats Membres avaient de ce fait l'obligation juridique absolue de contribuer au financement de ces opérations.

13. La délégation de la Fédération de Malaisie espère sincèrement que les Etats Membres réagiront favorablement devant l'avis de la Cour. A ce propos, je voudrais m'associer à l'espoir et à la conviction si bien exprimée par le Secrétaire général, à savoir que les

"... Etats Membres, qui conviennent tous que l'Organisation a un rôle essentiel à jouer dans le monde d'aujourd'hui, prendront les mesures qui s'imposent pour résoudre les problèmes financiers auxquels elle se heurte; sans cela, ces problèmes risqueraient de compromettre gravement l'utilité de l'Organisation à l'avenir" [A/5201/Add.1, p.2].

14. Etant donné la tension qui existe aujourd'hui dans le monde, constamment sous la menace de la guerre, le problème le plus urgent qui se pose à l'humanité est sans aucun doute celui de la liquidation des moyens de

faire la guerre et de l'instauration d'une paix durable. C'est un problème dont les Nations Unies sont saisies depuis leur création et c'est en vérité la préoccupation primordiale des Nations Unies telle qu'elle ressort des tout premiers mots de la Charte: "préserver les générations futures du fléau de la guerre".

15. Mais 17 ans après la catastrophe qu'a été la seconde guerre mondiale — catastrophe dont les peuples des Nations Unies sont bien décidés à éviter le renouvellement — quels résultats avons-nous obtenus? Il y a eu, c'est vrai, une série de négociations sur le désarmement. Le principe d'un désarmement général et complet sous contrôle international efficace et assorti d'un système d'inspection a été accepté par nous tous. Malgré cela, nous ne sommes pas plus près de la réalisation de cet idéal.

16. A ne considérer que l'année dernière, bien que les Etats-Unis et l'Union soviétique se soient mis d'accord sur plusieurs principes du désarmement, en dépit des conversations sur le désarmement qui se sont tenues à Genève et auxquelles ont participé pour la première fois plusieurs pays non alignés, la funeste course aux armements s'est poursuivie avec un acharnement croissant. L'Union soviétique et les Etats-Unis ont, à eux deux, procédé à trois séries distinctes d'essais nucléaires, dont le résultat, sans parler du dégagement de retombées radio-actives nocives, a été de créer de nouvelles tensions dans un climat international déjà alourdi par une crainte réciproque de la guerre. Nous en sommes arrivés maintenant à un stade où l'homme, pour perfectionner sa puissance destructrice, a tiré parti de ses ressources et utilisé son ingéniosité à un point tel qu'une guerre généralisée, dans l'avenir, serait pour lui un suicide. Ainsi, alors qu'il s'agissait naguère d'empêcher les guerres — et le monde a survécu à bien des guerres dans le passé —, on se trouve maintenant en face d'un problème qui revêt un caractère beaucoup plus grave et plus urgent. Il s'agit aujourd'hui de rien de moins qu'une question de vie ou de mort pour l'humanité.

17. Dans cette course aux armements, chaque jour qui passe rapproche l'anéantissement total. Non seulement les armes nucléaires acquerront une puissance destructrice de plus en plus grande, mais il y a aussi le risque qu'on ne puisse plus empêcher la prolifération des armes nucléaires, ce qui pourrait facilement déclencher une guerre atomique. En outre, la poursuite des essais nucléaires, même s'il n'y a pas vraiment de guerre, exposerait les générations futures au péril mortel du poison radio-actif. Pourtant, ce n'est pas le moment de s'abandonner au désespoir. Certes, on n'a enregistré que peu de progrès au cours de l'année écoulée dans le domaine du désarmement; néanmoins, il est encourageant de noter que des négociations sérieuses et constructives ont été menées à Genève au Comité des dix-huit puissances sur le désarmement. La poursuite de ces entretiens présente un intérêt capital pour l'humanité, et le moins que l'Assemblée générale puisse faire est de prier instamment le Comité des Dix-Huit de reprendre ses travaux sans tarder.

18. L'ampleur et la complexité du problème du désarmement exigent des délibérations minutieuses, patientes et sérieuses. Il est évident que ce problème ne peut être résolu d'un seul coup. A ce propos, la délégation de la Fédération de Malaisie tient à exprimer de nouveau l'opinion qu'aucun effort ne doit être épargné pour parvenir à un accord prévoyant un

^{1/} Certaines dépenses des Nations Unies (Article 17, paragraphe 2, de la Charte), Avis consultatif du 20 juillet 1962, C.I.J., Recueil 1962, p. 151.

désarmement par étapes, dont la progression irait de pair avec l'instauration d'un climat de confiance mutuelle entre les nations antagonistes et qui tiendrait compte de la sécurité nationale de tous les pays. En d'autres termes, nous estimons que le désarmement doit se faire pas à pas et par étape, jusqu'à ce qu'il soit général et complet. La première mesure doit être de mettre un terme à la course aux armements, et la cessation des essais nucléaires est un point de départ essentiel. Nous constatons, à ce propos, qu'au Comité du désarmement les puissances nucléaires occidentales, s'efforçant d'arriver à un compromis applicable et d'éviter à l'humanité de nouvelles retombées, ont présenté un projet réaliste et pratique tendant à interdire les essais nucléaires dans l'atmosphère, sous la mer et dans l'espace extra-atmosphérique, sans inspection ni conditions. Dans l'intérêt de l'humanité, nous demandons instamment à l'Union soviétique d'accepter cette proposition en tant que première étape importante. Nous sommes convaincus que, même si c'est loin d'être la solution du problème complexe du désarmement, la cessation des essais nucléaires en vertu d'un traité en bonne et due forme permettrait de renverser le mouvement dans la course aux armements.

19. Le problème du désarmement doit forcément être envisagé dans la perspective de la sécurité nationale et internationale. Un désarmement général et complet doit, en dernière analyse, garantir la sécurité internationale et non offrir à un agresseur éventuel la possibilité d'exploiter la situation. Tel est le concept de base dont doivent s'inspirer les mesures qui seront prises pour assurer le désarmement. Conformément à ce concept, nous estimons qu'un programme de désarmement doit être élaboré et son application échelonnée de telle sorte qu'à aucun moment un pays ou un groupe de pays ne puisse bénéficier d'un avantage militaire au détriment d'un autre pays ou d'un autre groupe de pays. Cette condition est absolument indispensable si l'on veut éviter qu'un éventuel agresseur ne viole la sécurité internationale. Il découle de ce qui précède que tout traité portant sur telle ou telle étape de désarmement devra comporter un système efficace de contrôle et de vérification internationaux.

20. La Fédération de Malaisie a le ferme espoir que si le Comité des Dix-Huit s'attelle à la tâche méthodiquement et traite le problème avec sérieux, en ayant conscience de ses responsabilités, il pourra accomplir certains progrès et ses membres pourront se mettre d'accord sur les premières mesures pratiquement réalisables.

21. Le fait que depuis quelques années de nombreux territoires sont passés du régime colonial à l'indépendance montre bien les progrès accomplis dans le domaine de la décolonisation.

22. Le colonialisme est un anachronisme à une époque éclairée comme la nôtre. Non seulement il est contraire au principe de l'égalité des peuples et des nations et constitue une violation du droit inaliénable des peuples à vivre comme ils l'entendent, dans la liberté et la dignité, mais sa survivance est une grande cause de discorde et de conflits entre les peuples. En outre, le niveau de vie très bas et le sous-développement général que l'on constate actuellement dans de vastes régions du monde sont dus en grande partie à la politique et aux méthodes du colonialisme appliquées au cours de ces derniers siècles — politique et méthodes qui, par la nature

même des choses, ont été liées aux intérêts des puissances métropolitaines.

23. Ainsi, bien que l'indépendance soit une fin souhaitable en soi, la question de la décolonisation doit être envisagée dans le contexte plus large de la paix et de l'harmonie du monde, dans le cadre du progrès économique et social et de l'amélioration du niveau de vie de tous les peuples du monde.

24. L'objectif qu'il faut s'efforcer d'atteindre en premier lieu est de permettre aux territoires coloniaux d'accéder à la dignité de l'indépendance dans les conditions les plus favorables possibles. A ce sujet, la délégation de la Fédération de Malaisie constate avec une grande satisfaction que plusieurs anciennes grandes puissances coloniales ont reconnu à temps qu'un changement était inévitable et ont pris en conséquence des mesures pour permettre à leurs territoires coloniaux d'accéder à l'indépendance dans l'ordre et la paix. Nous avons aussi plaisir à constater, à ce propos, que les liens coloniaux qui existaient entre les puissances métropolitaines et leurs territoires coloniaux sont maintenant remplacés par des liens plus solides d'amitié et de coopération mutuelle dans le respect d'une égale souveraineté.

25. La délégation malaise regrette donc que dans certains territoires, en particulier en Afrique, l'autorité coloniale ait refusé de tenir compte de l'évolution et se soit lancée dans une lutte vaine. Le Portugal en est un exemple. Le Gouvernement portugais, s'obstinant dans sa décision de conserver ses colonies, soutient que ses territoires d'outre-mer sont partie intégrante du Portugal. C'est une assertion qui n'est fondée ni en fait ni en logique. Et ni une action armée ni des mesures répressives comme celles que le Portugal a appliquées en Angola ne pourront faire échec au combat légitime que les peuples coloniaux mènent pour leur indépendance. Le Portugal ferait bien d'admettre cette réalité et d'adopter une politique éclairée à l'égard de ses colonies. C'est le seul moyen pour les Portugais de sauver une chance quelconque de coopérer dans l'avenir avec les peuples africains sur un pied d'égalité souveraineté.

26. Le Portugal devrait prendre exemple sur ce qui s'est passé en Algérie. La France, qui avait pourtant des ressources bien supérieures et était beaucoup plus en mesure de soutenir une guerre coloniale prolongée contre le peuple algérien, a compris en définitive que sa cause n'était plus défendable et elle accepte l'inévitable. Après une longue guerre insensée au cours de laquelle des centaines de milliers d'Algériens et de Français ont fait le sacrifice de leur vie, la France a dû cesser de prétendre que l'Algérie faisait partie de la France et elle a finalement reconnu le droit du peuple algérien à l'autodétermination, ouvrant ainsi la voie à l'indépendance algérienne.

Sir Patrick Dean (Royaume-Uni), vice-président, prend la présidence.

27. En même temps qu'elle félicite le peuple algérien de l'heureuse issue de sa lutte héroïque pour l'indépendance, la délégation de la Fédération de Malaisie ne pourrait laisser passer cette occasion de rendre hommage au Gouvernement français, qui, sous l'autorité du président de Gaulle, a su appliquer une politique prévoyante et réaliste, qui a permis de mettre fin à la guerre d'Algérie au moyen de négociations.

28. Accorder l'indépendance aux territoires et aux peuples coloniaux d'une manière pacifique, c'est œuvrer pour le plus grand bien de tous les inté-

ressés. Nous pensons que c'est une politique qui donne de bons résultats et qui répond à nos besoins dans le processus actuel de décolonisation. En effet, notre propre expérience montre que cette politique est à l'origine de la compréhension et du respect mutuel qui, heureusement, existent entre le Royaume-Uni et nous.

29. Mon gouvernement et celui du Royaume-Uni vont bientôt conclure un accord en bonne et due forme aux termes duquel nos 3 millions de frères, parents et amis qui vivent actuellement dans les territoires britanniques de Singapour, du Sarawak, du Brunéi et du Bornéo du Nord se joindront à nous en tant que peuples libres et indépendants. Aux termes de l'accord prévu, les quatre territoires s'associeront aux 11 Etats de la Fédération de Malaisie pour former la Fédération de la Grande Malaisie (Malaysia). Ces 15 Etats seront tous des membres égaux de la nouvelle Fédération.

30. Il va sans dire que la grande Malaisie envisagée — ou, comme l'a appelée mon premier ministre, la "Malaisie heureuse" — est née de l'ardent désir qu'ont les peuples de ces territoires de s'associer de nouveau à nous. Cette aspiration s'explique par le fait que les peuples de Singapour et des trois territoires de Bornéo sont unis au peuple de la Fédération de Malaisie par une histoire et un héritage culturel communs. Nous avons le même système administratif et juridique, nous avons la même monnaie et, qui plus est, nous avons le même esprit inné de tolérance. Bien que nous représentions un mélange de nombreuses races, il n'y a aucun autre endroit au monde où la formule "l'unité dans la diversité" s'applique mieux qu'aux pays qui forment la future Malaisie. N'est donc que naturel et logique que les peuples de Singapour et des territoires de Bornéo veuillent lier leur destinée politique à celle de leurs frères de la Fédération de Malaisie.

31. La Fédération de Malaisie est un pays cosmopolite où des peuples issus de nombreuses races vivent dans la paix, l'harmonie et la bonne entente. Tout comme la Fédération de Malaisie garantit une entière liberté religieuse et culturelle, de même la nouvelle constitution de la Fédération de la Grande Malaisie garantira les droits de l'homme, les droits religieux et culturels des peuples appartenant aux 15 Etats qui formeront la Fédération. On se propose d'inclure dans l'accord envisagé des dispositions constitutionnelles détaillées et des garanties pour les intérêts particuliers des territoires de Bornéo dans des domaines tels que la liberté du culte, l'enseignement, la représentation au Parlement fédéral, la situation de la population autochtone, le contrôle de l'immigration, la citoyenneté, la constitution de l'Etat, etc.; ces dispositions seraient élaborées après consultation de tous les intéressés.

32. La liberté politique est un concept vide de sens si elle ne s'accompagne pas du bonheur et du bien-être matériel du peuple. Un des principaux objectifs que l'on se propose en formant la Grande Malaisie est donc de favoriser le développement économique des territoires de Bornéo en particulier et de la Grande Malaisie en général. La nouvelle nation s'étendra sur une superficie de 340 000 kilomètres carrés et aura une population de 10 millions d'habitants. Elle est appelée à devenir une entité viable, du point de vue économique et politique; de plus, avec ses ressources variées et sa population laborieuse, ce ne sera qu'une question de temps pour que le peuple

dé la Grande Malaisie atteigne un niveau de vie plus élevé et soit plus prospère grâce à des mesures appropriées de développement économique.

33. Les progrès qui s'accomplissent dans le domaine de la décolonisation nous ont rapprochés de notre objectif: une société mondiale heureuse où seront pleinement respectés les droits fondamentaux de l'homme, la dignité et la valeur de la personne humaine, l'égalité de droits des hommes, des femmes et des nations. Mais, en dehors du colonialisme, il est pour l'homme d'autres formes d'oppression dont les Nations Unies devraient s'occuper sérieusement.

34. Je désire, à ce propos, parler du Gouvernement de l'Afrique du Sud, dont le nom a été flétri par sa politique d'apartheid et en est en fait devenu synonyme; cette politique a pour but d'opprimer la population non blanche, ce qui est contraire à la Charte des Nations Unies; que l'Afrique du Sud a fait profession d'accepter. Cette politique peut s'accorder avec l'arrogance de la minorité au pouvoir en Afrique du Sud, mais quelque effort d'imagination que l'on fasse on ne saurait concevoir qu'elle favorise le bonheur de la majorité de la population. Le Gouvernement sud-africain a poursuivi cette politique; ainsi, non seulement il persévère dans son crime contre la dignité de l'homme, mais il fait fi des appels que l'humanité ne cesse de lancer et qui sont exprimés dans les résolutions successives de l'Assemblée générale.

35. La politique raciste de l'Afrique du Sud n'est pas une question qui échappe à la compétence de l'Assemblée générale, qui a qualité pour la discuter et s'efforcer de remédier à la situation. Il s'agit d'une injustice commise contre des êtres humains par le Gouvernement sud-africain, en violation directe de la Charte des Nations Unies. En tant que défenseurs de la Charte, nous ne pouvons permettre que l'on bafoue de cette manière flagrante un de ses principes les plus sacrés. Nous devons donc, en tant que Membres de l'Organisation, collectivement ou individuellement, prendre les mesures appropriées nécessaires pour susciter un examen de conscience et un changement dans les sentiments de ceux qui dirigent la politique en Afrique du Sud. S'en tenant aux résolutions prises par l'Assemblée générale à cet égard, le Gouvernement de la Fédération de Malaisie a, pour sa part, cessé toute relation commerciale avec l'Afrique du Sud et il en sera ainsi aussi longtemps que le Gouvernement sud-africain poursuivra sa politique d'apartheid.

36. Les droits fondamentaux de l'homme tiennent au cœur de tous les peuples, quelle que soit leur couleur ou leur croyance. C'est aux Nations Unies, qui sont les défenseurs de ces droits, qu'il appartient de veiller, dans toutes les parties du monde, à ce qu'ils soient scrupuleusement respectés là où ils n'ont pas encore été violés et rétablis là où ils ont déjà été supprimés. Envisageant ainsi l'ensemble du problème, ma délégation tient à attirer une fois de plus l'attention de l'Assemblée générale sur la situation désespérée du peuple tibétain, qui continue à souffrir sous une domination cruelle exercée par la République populaire de Chine. Le peuple de la Fédération de Malaisie, pour lequel la tolérance et le respect de la manière de vivre de chacun constituent le fondement du bonheur et de l'harmonie de sa société multiraciale, éprouve un profond respect et une vive admiration pour la vie sereine que mènent les habitants de ce pays. Les Tibétains ne sont pas gens à faire du mal à qui que ce soit. Leur religion prêche

l'amour du prochain. Pourtant, c'est précisément ce peuple qui a été victime d'une conquête impitoyable de la part de la République populaire de Chine. Non seulement les Tibétains se sont vus privés de leur droit de conserver leur mode de vie traditionnel, mais on leur refuse même les droits fondamentaux de l'homme en faisant usage de la force; leur identité en tant que race bouddhiste distincte risque de disparaître par suite de la politique de génocide qu'appliquent leurs oppresseurs.

37. Le Tibet n'est qu'un exemple d'une nouvelle forme d'impérialisme qui met en péril l'existence et l'intégrité des petits pays. Le même péril apparaît maintenant de façon évidente au Sud Viet-Nam, où des forces étrangères mènent une action subversive et, dans certaines provinces du pays, se livrent même à une agression flagrante. Cela fait partie d'une campagne mondiale de subversion qui se manifeste plus particulièrement en Asie du Sud-Est et qui a pour objectif de se répandre dans les petits pays, de les dominer et finalement de les assujettir à une nouvelle forme d'impérialisme. Celle-ci, du fait qu'elle nie les principes fondamentaux de la liberté de l'individu et tous les principes sacrés de la démocratie, est plus démoralisante que l'ancienne et cause plus de dommages. Elle est extrêmement subtile dans sa forme et d'une effroyable férocité dans l'exécution.

38. Le peuple de la Fédération de Malaisie est pleinement conscient de ce danger parce qu'il l'a côtoyé. Même maintenant, après avoir échoué dans leur tentative pour s'emparer du pouvoir par les armes, les éléments antinationaux au service des ambitions chauvines et expansionnistes des forces étrangères poursuivent leur campagne de subversion, sous diverses formes et par divers moyens, s'efforçant de supprimer nos méthodes démocratiques et notre système de gouvernement parlementaire ainsi que de détruire l'harmonie qui règne dans notre heureuse société multiraciale, tout cela en vue de courber en fin de compte notre pays sous le joug d'une nouvelle forme d'impérialisme étranger.

39. Nous estimons de notre devoir d'alerter les Nations Unies afin que, lorsqu'elles traitent du colonialisme et d'autres formes d'oppression de l'homme, elles ne se préoccupent pas exclusivement de la forme facilement identifiable du colonialisme traditionnel, mais qu'elles soient également conscientes des dangers que présente une forme nouvelle et plus subtile d'impérialisme.

40. La délégation de la Fédération de Malaisie estime, comme elle l'a déjà affirmé en plusieurs occasions, que la liberté est un droit de naissance pour tous les peuples. La violation de ce droit où que ce soit et par qui que ce soit, en Afrique du Sud, au Tibet ou en Hongrie, pays où, malgré les résolutions successives des Nations Unies, des milliers de patriotes hongrois sont encore incarcérés, doit, à notre avis, être déplorée sans distinction. Ce n'est qu'en adoptant une position ferme que les Nations Unies pourront répondre à l'attente des peuples du monde qui font confiance à l'Organisation et devenir ainsi véritablement le puissant défenseur de la liberté et de la justice qu'elles devraient être. Ce n'est qu'en agissant ainsi que les Nations Unies pourront devenir la conscience lancinante des quelques égarés et faire échouer leurs ambitions iniques.

41. Ce ne sont pas seulement les petites nations qui risquent de devenir les victimes de la poussée expansionniste de forces étrangères. L'invasion du terri-

toire de l'Inde par la République populaire de Chine montre que le régime communiste chinois, dans sa volonté de satisfaire ses ambitions expansionnistes, n'a pas hésité à provoquer un grand pays solidement constitué comme l'Inde. Le Gouvernement de la Fédération de Malaisie déplore vivement cette attitude agressive du régime de Pékin. Cet acte d'agression est d'autant plus déplorable qu'il constitue une grave menace pour la paix et la sécurité internationales.

42. La nécessité impérieuse d'améliorer les niveaux de vie et d'assurer un mode d'existence meilleur aux peuples du monde entier n'a jamais été aussi évidente qu'en ce moment. C'est particulièrement vrai pour les pays qui viennent d'accéder à l'indépendance. La force du nationalisme qui a permis aux peuples de se libérer de la servitude coloniale se manifeste maintenant dans le mouvement qui les pousse à développer leur potentiel économique et social, ce qui leur fournira la base nécessaire pour améliorer leur niveau de vie et satisfaire leurs aspirations naissantes au respect de soi et à la dignité.

43. Le mouvement en faveur du progrès économique et social a un caractère universel et exige une coopération internationale concertée s'étendant à l'ensemble de ces domaines. Il est donc bon que l'accent mis sur le développement économique et social se traduise de plus en plus par l'attention croissante que les Nations Unies accordent à l'ensemble de la tâche consistant à aider à relever les niveaux de vie et à combler l'écart entre les pays avancés et les pays en voie de développement. Ainsi, le lancement de la Décennie des Nations Unies pour le développement est une initiative opportune qui représente un effort d'imagination dans ce sens. Si l'on veut que la Décennie pour le développement soit une réussite et non un simple slogan, il faudra que les Nations Unies relèvent le défi que constitue une tâche dont l'ampleur demande une clairvoyance et une imagination extraordinaires, aussi bien que le concours de tous, tant en argent qu'en matériel, ainsi que sous forme de ressources humaines et de compétences techniques.

44. Il est toutefois évident que le succès de tout programme national de développement ainsi que la stabilité économique de chaque pays doivent nécessairement dépendre, dans une large mesure et en dernière analyse, des efforts et des ressources fournis par chaque pays. Une assistance internationale, qu'elle soit bilatérale ou fournie par l'intermédiaire des Nations Unies, si importante qu'elle soit, ne peut que compléter et non remplacer les efforts nationaux. Consciente de cela, la Fédération de Malaisie, tout en reconnaissant l'aide extérieure dans l'expansion des pays en voie de développement, a toujours compté davantage sur le commerce que sur l'assistance.

45. Comme la plupart des pays qui viennent de se dégager de la domination coloniale, la Fédération de Malaisie a une économie qui dépend en grande partie des recettes de l'exportation des produits de base. Bien qu'en ce moment un effort systématique soit entrepris — non sans succès d'ailleurs — pour élargir les bases de notre économie, nous dépendrons longtemps encore de ces produits. L'existence de cours mondiaux équitables et stables présente donc une extrême importance pour nous si nous voulons mener à bien les nombreux grands projets de développement destinés à améliorer le sort de notre peuple.

46. De récentes études sur cette question ont fait ressortir davantage combien il était urgent d'obtenir

des prix équitables et stables pour les produits de base, ce qui est d'ailleurs un problème commun à la plupart des pays en voie de développement. Ces études, dont certaines ont été effectuées par la Commission du commerce international des produits de base, ont relevé que, dans les années qui ont suivi la guerre, on a enregistré une disparité de plus en plus grande dans les termes de l'échange entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement; cette tendance alarmante est due au fait que les prix des produits de base n'ont pas suivi la hausse des prix des produits manufacturés. La persistance de cette tendance compromettra sans aucun doute les efforts faits par les pays en voie de développement pour réaliser leurs aspirations à un niveau de vie plus élevé et à un meilleur mode de vie pour leurs peuples.

47. Aussi espérons-nous qu'en examinant le problème général du développement économique des pays en voie de développement on accordera plus d'attention à la question des produits de base. Non seulement il faudrait procéder à des études pour trouver les moyens d'assurer des prix équitables et stables, mais les pays utilisant les produits de base devraient prendre conscience du fait que leur collaboration à cet égard sert autant leurs propres intérêts que ceux des pays producteurs. En effet, même d'un point de vue strictement économique, le volume des ventes de produits manufacturés, d'où les pays industrialisés tirent leurs revenus, dépend forcément à la longue de la capacité des pays producteurs de produits de base d'importer ces articles manufacturés. Capacité qui dépend des prix que ces pays peuvent obtenir pour leurs produits sur le marché mondial.

48. Il y a un élément plus important que ces considérations purement commerciales, et c'est l'obligation morale pour tous les pays de contribuer par tous les moyens au bien-être général de l'humanité, qui est un des fondements d'une paix juste et durable. En effet, la misère est une des principales causes de discorde et de conflit et, dans notre monde qui se rétrécit chaque jour davantage, les maux qu'elle engendre ne peuvent pas rester longtemps confinés à un pays ou à un territoire donné. Les répercussions de la misère se feront sentir dans le monde entier. Comme le Secrétaire général l'a si bien montré dans son rapport annuel [A/5201], les maux qu'engendrent la maladie, la faim et l'analphabétisme, qui sont le lot de plus des deux tiers de la population mondiale, non seulement sont une insulte à la dignité de l'homme mais, en s'intensifiant réciproquement, ils compromettent la stabilité des gouvernements, aggravent les tensions et menacent la paix internationale.

49. Je terminerai mes observations sur ce point par quelques mots brefs mais, à notre point de vue, très importants, sur notre problème particulier. En tant que principal producteur d'étain du monde, la Fédération de Malaisie attache une grande importance à l'efficacité de l'Accord international sur l'étain. Je ne puis trop insister sur le vif désir de mon gouvernement d'obtenir la coopération de tous les pays, consommateurs et producteurs d'étain, pour fixer un cours équitable et stable pour cet important produit de base. En effet, ce n'est que si nous obtenons un prix équitable et stable pour l'étain et pour notre autre principal produit de base, le caoutchouc, que nous pourrions mener à bien nos projets de développement économique et social, qui ont tant d'importance pour le bien-être de notre peuple et la stabilité de notre pays.

50. Alors que le monde est encore aux prises avec de nombreux problèmes internationaux qui le préoccupent depuis longtemps, c'est un motif de satisfaction que de constater que l'année qui vient de s'écouler a vu le règlement de quelques problèmes majeurs. Ainsi, en ce qui concerne le Laos, le Gouvernement de la Fédération de Malaisie se sent soulagé par l'accord auquel ont abouti récemment toutes les puissances en cause et qui fait de ce pays un Etat neutre. Cet accord, comme celui qui est intervenu entre les Pays-Bas et l'Indonésie au sujet de l'Irian occidental, suffit amplement à prouver que, si toutes les nations abordent les problèmes internationaux dans des dispositions pacifiques et amicales, la solution peut en être trouvée. Le Gouvernement malais estime qu'il n'est pas de difficulté internationale qui ne puisse être résolue par des moyens pacifiques.

51. Ainsi, nous devons souhaiter de tout cœur que des problèmes en suspens comme celui de Berlin soient résolus par des moyens pacifiques d'une manière compatible avec les obligations de tous les intéressés. Toutefois, tant qu'une solution durable et pacifique ne sera pas trouvée, le problème humain doit primer toute autre considération. Il est malheureusement évident de constater que les restrictions apportées aux déplacements entre Berlin-Est et Berlin-Ouest constituent une violation des droits de l'homme les plus élémentaires, droits que toutes les idéologies reconnaissent ou prétendent reconnaître. La conséquence tragique du mur de Berlin a été de séparer le mari de sa femme, les parents de leurs enfants, le frère de sa sœur, le médecin de ses malades. Le caractère sacré de ces droits fondamentaux passe avant les questions politiques qui opposent les forces qui s'affrontent de part et d'autre du mur de Berlin et le pour et le contre de leurs positions respectives.

52. La violation de ces droits continue et il est urgent d'y mettre fin sans tarder. La protection de ces droits est d'importance fondamentale aux termes de la Charte et il nous incombe à tous de l'assurer. Nous devons donc prendre acte de ce déni des droits fondamentaux de l'homme que comporte la situation à Berlin. L'Assemblée générale doit exercer son influence sur les forces qui s'opposent à Berlin et mobiliser l'opinion mondiale pour exiger au moins le rétablissement de ces droits fondamentaux en attendant qu'un règlement d'ensemble de la question intervienne.

53. Le Gouvernement de la Fédération de Malaisie est fermement convaincu que l'on peut arriver à une coopération entre nations, même si les débuts sont modestes. Notre association au Commonwealth est un exemple d'étroite coopération sur le plan international dont bénéficient tous les intéressés. Notre participation au Plan de Colombo en est un autre exemple. Plus récemment, l'Association des Etats de l'Asie du Sud-Est, qui groupe quelques pays de notre région, la Thaïlande, les Philippines et la Fédération de Malaisie, représente une autre tentative d'étroite coopération entre nations libres et indépendantes. Cette association a pour but de trouver une solution à nos problèmes économiques et d'harmoniser nos propres activités économiques et commerciales. Elle se propose également d'organiser des échanges entre nos peuples dans le domaine culturel et celui de l'éducation, afin qu'ils puissent avoir plus tard une vie plus pleine et plus riche. A cette fin, l'Association a déjà pris une première mesure sous forme d'un accord destiné à faciliter la liberté de mouvement des personnes dans les trois pays.

44. Ces modestes débuts de coopération internationale aboutiront plus tard à une coopération s'étendant à de plus vastes domaines. Tous les problèmes nationaux et internationaux qui actuellement semblent insurmontables seront résolus facilement lorsque la coopération internationale se sera développée. La délégation malaise estime donc que les nations devraient dès à présent commencer à coopérer, même modestement, afin de trouver une solution aux problèmes internationaux tels que le désarmement et l'interdiction des essais nucléaires, le colonialisme sous toutes ses formes, le déséquilibre économique entre les diverses nations et enfin la misère et l'analphabétisme. Au nom de la délégation et du Gouvernement de la Fédération de Malaisie, je demande instamment à toutes les nations de s'attaquer à ces problèmes urgents qui menacent notre existence même et, dans un esprit de sincère coopération, d'essayer ensemble de les résoudre, ce qui sera profitable à tous dans le présent et nous vaudra l'éternelle gratitude des générations futures.

55. Enfin, la délégation malaise tient à rendre sincèrement hommage au dévouement dont le Secrétaire général par intérim U Thant a fait preuve dans l'accomplissement de la lourde tâche qui lui incombe en tant que chef de l'exécutif de l'Organisation. En acceptant d'assumer ces responsabilités à un moment où l'Organisation traversait une crise aiguë, il a donné une preuve éclatante de sa foi en l'idéal des Nations Unies. C'est en grande partie grâce à ses qualités de chef, à son intégrité et, par-dessus tout, à son dévouement à la cause de l'humanité que les Nations Unies ont pu continuer à s'acquitter de la tâche multiple qui consiste à faire régner la paix et la prospérité dans le monde. Le règlement pacifique de la question de l'Irian occidental et l'évolution encourageante de la situation au Congo ne sont que quelques-unes des importantes réalisations qu'ont rendues possibles l'esprit d'initiative et la clairvoyance du Secrétaire général par intérim. Le poste qu'il occupe est d'une importance capitale pour l'Organisation. Qu'il nous soit permis de nourrir l'espoir que nous continuerons à le voir diriger le Secrétariat pour notre plus grand profit et à bénéficier de ses sages conseils pour faire de l'Organisation une puissante force de paix.

56. M. FEKINI (Libye): Monsieur le Président, l'heureux choix dont vous avez été l'objet en vue d'assurer la direction des travaux de la présente session et la haute confiance qui a été placée en vous par les représentants de la communauté internationale sont l'expression d'un hommage mérité rendu à vos éminentes qualités d'homme d'Etat et de diplomate distingué, de juriste respecté, et un éloquent témoignage d'appréciation pour votre dévouement à la cause des Nations Unies ainsi que pour vos qualités personnelles, votre correction, votre amabilité et votre courtoisie. Aussi est-ce pour moi un grand honneur et un infini plaisir que de vous présenter, en mon nom personnel et au nom de la délégation libyenne, les félicitations les plus chaleureuses et les plus sincères pour votre élection à la présidence de la dix-septième session de l'Assemblée générale.

57. C'est là également une occasion fort opportune pour saluer votre grand pays, le Pakistan, que tant de liens fraternels, spirituels et autres unissent à la Libye, et de lui exprimer, à travers votre éminente personne, le témoignage de notre respect et de notre appréciation.

58. La délégation libyenne est convaincue que vous vous acquitterez avec bonheur, sagesse et succès des hautes fonctions internationales dont vous venez de prendre la charge.

59. J'aimerais aussi saisir cette heureuse occasion pour exprimer au Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de la Tunisie, M. Mongi Slim, notre appréciation la plus sincère pour la manière distinguée dont il s'est acquitté de ses fonctions à la présidence de la dernière session, au succès de laquelle il a contribué par son talent, sa diligence et son autorité.

60. Depuis la clôture de la seizième session de l'Assemblée générale, la situation internationale est malheureusement toujours dominée par les aléas et les incertitudes. Les relations entre les deux blocs antagonistes, et surtout entre les deux principales puissances qui les dominent respectivement, ne cessent de traverser la phase des complications, des heurts et des sérieuses menaces contre la paix et la sécurité internationales. Les graves frictions à propos de Berlin et de Cuba viennent chaque jour aggraver encore davantage une situation déjà suffisamment alarmante. Les manifestations variées de la "guerre froide" continuent de peser lourdement sur une paix mondiale toujours plus précaire et toujours plus instable. Aussi croyons-nous, à l'aube de cette dix-septième session de l'Assemblée générale, que les Nations Unies, dont l'existence et la survie sont en jeu dans cette situation créée par l'antagonisme qui oppose les grandes puissances de ce monde, devront saisir toutes les occasions et élaborer les solutions qui permettront le règlement pacifique des différends et aideront à surmonter les graves difficultés présentes.

61. Pour la sauvegarde de l'humanité et la consolidation de la paix, tous les sacrifices doivent être consentis; quelles que soient les considérations d'intérêts, de grandeur ou de prestige.

62. Au moment où elle regrette très sincèrement que les relations entre l'Est et l'Ouest en soient arrivées à une étape aussi critique, la Libye ne désespère pas de voir les impératifs de l'ordre, de la raison et de la paix prendre le dessus sur les forces de troubles, de discord et de mésentente. En joignant leurs vœux, leur détermination et leurs efforts, les Nations Unies réussiraient, malgré les difficultés, les obstacles et parfois même les déceptions, à renforcer les espoirs de tous les peuples pour que s'évanouisse pour toujours le spectre de la guerre et que se consolident à jamais les conditions propices à une paix durable.

63. Les efforts inlassables des Nations Unies en vue de trouver des solutions justes et pacifiques aux conflits qui menacent la paix du monde et la coopération libre et fructueuse entre les peuples ont été couronnés de succès, au cours des mois qui viennent de s'écouler, par le règlement de problèmes aigus qui avaient retenu l'attention de l'Assemblée générale au cours des nombreuses sessions passées.

64. C'est ainsi que le conflit naissant où s'opposaient la France et la révolution nationaliste algérienne a pris fin après les longues et pénibles épreuves que l'on sait. La lutte héroïque que le peuple algérien a menée au cours d'environ huit années de lourds sacrifices s'est achevée par la réalisation de ses aspirations légitimes à la dignité et à la liberté en accord avec la France. Le peuple libyen, qui, dès le début, donné son plein appui au peuple algérien, se félicite de cette heureuse solution, que la raison et l'intérêt

bien compris recommandaient d'une façon qui nous paraissait à la fois évidente et rationnelle, et que les passions, les complications et l'aveuglement d'une mentalité désuète ont retardée avec un lourd bilan de pertes et de sacrifices.

65. Au moment où nous sommes heureux que le bon sens l'ait enfin emporté, il nous est agréable — du haut de cette tribune où nous avons eu l'honneur et le devoir de défendre la cause du peuple algérien — de réitérer nos félicitations les plus chaleureuses et les plus sincères au peuple algérien pour la réalisation de ses aspirations nationales avec nos meilleurs vœux de prospérité, de stabilité et de concorde. Nos sentiments d'appréciation s'adressent également au peuple français, qui a fourni à son président et guide national, le général de Gaulle, l'appui massif nécessaire en vue de mener à bien une politique résolue de décolonisation et de paix. La liquidation définitive du conflit franco-algérien a désormais ouvert la voie à la réconciliation franche et loyale et à la coopération sincère et fructueuse. Les Nations Unies, qui ont suivi le problème algérien avec une attention soutenue et ont fait preuve à cet égard d'une louable compréhension, ont le droit d'être fiers, et dans une mesure qui n'est pas minime, d'avoir contribué au règlement équitable de l'un des conflits les plus aigus de notre époque.

66. Nous espérons très ardemment que sous peu l'Algérie indépendante, qui vient de se doter des organes de sa souveraineté nationale et de ses institutions démocratiques, viendra occuper ici sa place au rang des nations indépendantes et souveraines et contribuer à la réalisation des buts et des principes de notre charte.

67. Nous sommes sûrs que, enfin délivré du fléau de la guerre qui a fait rage en plein cœur de l'Afrique du Nord, le Maghreb arabe consacrerà la totalité de ses énergies en vue de la création de conditions encore plus favorables à la prospérité de ses habitants dans l'ordre, le progrès, la démocratie et une coopération plus étroite et plus fructueuse.

68. La délégation libyenne a également partagé la satisfaction éprouvée par la grande majorité des Etats Membres à la suite du règlement pacifique du conflit qui a longtemps opposé l'Indonésie aux Pays-Bas: la question de l'Irian occidental. Ce litige a été d'autant plus douloureux pour nous qu'il a opposé deux pays auxquels la Libye a été liée par des relations d'amitié et de respect mutuel. Aussi, est-ce avec une attention particulière que nous avons suivi les négociations menées par les représentants de ces deux pays amis sous l'égide du Secrétaire général des Nations Unies. Le succès de ces négociations et leur aboutissement à une solution satisfaisante ont été pour nous la source d'une profonde satisfaction. En se félicitant de ce règlement pacifique du différend qui a éliminé une cause sérieuse de frictions et de menaces pour la paix dans le sud du Pacifique, la délégation libyenne voudrait exprimer son appréciation sincère pour le réalisme et la sagesse politique dont ont fait montre les deux parties en cause. La délégation libyenne voudrait également saisir cette occasion pour rendre un hommage mérité aux efforts déployés par le Secrétaire général par intérim et ses représentants, efforts qui ont été consacrés par la sanction quasi unanime donnée récemment par l'Assemblée générale [1127^e séance] à l'accord conclu entre la République d'Indonésie et le Royaume des Pays-Bas concernant la Nouvelle-Guinée occidentale (Irian occidental) [A/5170, annexe]. Pour la première fois dans son

histoire, l'Organisation des Nations Unies est appelée à prendre des responsabilités provisoires d'administration d'un territoire. Nous sommes convaincus que, grâce au dévouement et au désintéressement de son personnel, qui a donné des preuves répétées de sa compétence et de son intégrité, l'Organisation s'acquittera de ses responsabilités d'administration provisoire d'une manière satisfaisante. Ces responsabilités nouvelles assumées par les Nations Unies ouvrent la voie sur les possibilités qu'il y a d'utiliser l'Organisation à des fins de stabilisation de l'ordre international.

69. Egalement au cours de ces derniers mois, une solution internationale a été trouvée à la crise laotienne, qui a constitué, depuis plusieurs années, une sérieuse menace contre la paix dans le Sud-Est asiatique. Nous espérons que cette solution permettra au Royaume du Laos de consolider les bases de son indépendance et de sa neutralité au service de la prospérité de son peuple éprouvé et au service de la préservation de la paix et de la sécurité internationales dans cette partie du monde. C'est là aussi une raison de réconfort pour les Nations Unies de voir qu'un foyer de troubles a été éteint grâce à la compréhension et à la coopération manifestées par toutes les puissances intéressées.

70. Si le règlement des divers problèmes que je viens de passer en revue constitue un élément encourageant de l'évolution de la situation internationale, il n'en demeure pas moins évident que, dans différentes parties du monde, la paix et la sécurité internationales se trouvent soumises chaque jour à de dures et inquiétantes épreuves.

71. La crise congolaise continue d'être une cause de préoccupation pour les Nations Unies, aussi bien sur le plan politique que sur le plan financier. La sécession katangaise fait toujours peser de lourdes menaces sur l'unité nationale et l'intégrité territoriale de la jeune république africaine. Le Secrétaire général par intérim, continué, dans des conditions souvent délicates, les efforts de son regretté prédécesseur Dag Hammarskjöld, qui a payé de sa vie l'action pacificatrice des Nations Unies au Congo.

M. Muhammad Zafrulla Khan (Pakistan) reprend la présidence.

72. Au moment où nous exprimons notre appui au Secrétaire général par intérim pour ses tentatives de réconciliation nationale au Congo, j'aimerais encore une fois assurer le Gouvernement central congolais de notre solidarité dans la tâche d'édification et d'unité nationales qu'il a résolument entreprise.

73. Dans le sud de la péninsule arabe, en général, et dans l'Oman, en particulier, les légitimes aspirations des peuples se heurtent à l'incompréhension et parfois même il est fait usage de la force armée contre ces peuples. Nous espérons qu'au cours de la présente session l'Assemblée générale poursuivra son action en vue d'aider à trouver aux problèmes qui se posent dans cette partie du monde les solutions souhaitables par les moyens pacifiques, dans le respect de la libre détermination des peuples et compte tenu de leurs aspirations réelles.

74. En Europe, la question allemande, en général, et le problème de Berlin, en particulier, risquent de jeter les alliés de la seconde guerre mondiale dans une catastrophe dont les conséquences, pour la survie de cette planète, ne font de doute pour personne. Etant donné la gravité extrême de cette situation, les Na-

lions Unies doivent utiliser tous les moyens et, au besoin, offrir leur concours direct, en vue de rapprocher les points de vue des parties à cette crise européenne qui risque, en se compliquant encore davantage, de précipiter une catastrophe à l'échelle universelle. Nous espérons que le dialogue se poursuivra afin de trouver une solution susceptible de tenir compte des intérêts de toutes les parties en cause et nous souhaitons ardemment que les voies des solutions réalistes et de la raison restent toujours ouvertes. En commentant cette question, je disais au cours de la précédente session:

"Il est cependant une position de principe que nous avons toujours défendue: le défi à la libre volonté et à l'autodétermination des peuples; les solutions fondées sur l'ignorance de l'unité des nations et la contestation de leur intégrité territoriale; le recours à la force et la reconnaissance du fait accompli ont de tout temps été cause de tragédies humaines et de menaces permanentes à la paix et à la sécurité internationales." [1024ème séance, par. 36.]

75. C'est là toujours notre conviction profonde, conviction qui définit notre position à l'égard de cette autre question qui ne cesse de constituer une source d'instabilité et de menace à la paix dans le Proche-Orient.

76. En effet, la conséquence du partage de la Palestine contre la volonté de l'immense majorité constituée par ses habitants arabes a été que plus d'un million d'Arabes palestiniens, chrétiens et musulmans, en proie aux pires exactions et aux crimes des bandes sionistes, ont été contraints de quitter leurs foyers, leurs champs, la terre de leurs ancêtres et les lieux sacrés de leurs prières pour se trouver, du jour au lendemain, exposés à la misère la plus noire, aux privations les plus dures et aux plus rudes intempéries.

77. Rarement, dans l'histoire de l'humanité, avons-nous été en présence d'une situation aussi tragique et aussi contraire au droit naturel que celle où une nation tout entière, une nation de plus d'un million d'autochtones, s'est trouvée devant la terrible nécessité de fuir son pays natal à la suite de l'agression colonialiste qui s'est abattue sur sa malheureuse patrie.

78. La question palestinienne n'est pas un problème de réfugiés au sens strict du terme, mais c'est, en vérité, une cause nationale portée à une phase critique par le caractère spécial du colonialisme de suppression dont elle a été la victime. C'est par conséquent une affaire qui s'inscrit dans un cadre naturel: la question de la liquidation définitive du colonialisme telle qu'elle est actuellement posée devant cet organisme international. Dans ce contexte précis, la question palestinienne devrait faire l'objet d'une étude spéciale où il serait dûment tenu compte de ses origines, de son évolution et de ses paradoxes, dont le plus significatif peut-être est celui qui a fait que, à partir d'une minorité de 50 000 juifs en Palestine au début de ce siècle, le sionisme mondial a mis à exécution son complet colonialisme qui a eu pour résultat de substituer à la population autochtone arabe de Palestine un mélange hétéroclite venu des différents pays d'Europe et d'ailleurs et se chiffrant actuellement à plus de 2 millions d'individus.

79. Pour ce qui est de l'affaire des réfugiés palestiniens, l'Assemblée générale, se rendant compte de la

gravité de ses responsabilités historiques dans les conséquences tragiques du partage de la Palestine, adopta, au cours de sa troisième session, la résolution 194 (III) en date du 11 décembre 1948, qui demeure le fondement de l'affaire des réfugiés palestiniens. Depuis lors, les Nations Unies ont posé, en les réaffirmant de la manière la plus nette, dans une imposante série de résolutions qui se sont accumulées au cours des sessions successives de l'Assemblée générale, des principes sollement établis, que le temps n'a altérés en aucune manière et qui continuent de régir, du point de vue de l'Organisation, cet aspect de la question palestinienne.

80. Tout d'abord, l'Assemblée générale a consacré, sans ambages, le droit des réfugiés palestiniens de rentrer dans leurs foyers. Ce principe est désormais établi dans une terminologie courante des Nations Unies, à savoir "le droit au rapatriement".

81. En second lieu, l'Assemblée générale a reconnu aux réfugiés palestiniens qui ne désireraient pas rentrer chez eux le droit à une juste indemnisation ou compensation pour leurs biens.

82. Il découle de ces deux principes que la détermination de ces deux catégories de réfugiés doit être effectuée sur la base d'un choix où toutes les garanties, quant à son expression libre, devraient être assurées en dehors de la contrainte ou des manœuvres, de quelque nature qu'elles puissent être.

83. Enfin, l'Assemblée générale a reconnu qu'il est de la responsabilité des Nations Unies de prêter aide et secours aux réfugiés palestiniens jusqu'à ce qu'une solution équitable soit trouvée à cette douloureuse affaire.

84. L'assistance des Nations Unies aux réfugiés de Palestine repose actuellement sur les contributions bénévoles des Etats Membres. Mais, dans son essence, c'est une obligation dont la responsabilité incombe à l'Organisation dans les douloureuses conséquences de cette grave affaire.

85. Il est cependant utile de noter que les réfugiés de Palestine sont les citoyens d'un pays où ils jouissaient, avant l'agression dont fut victime leur patrie, d'un niveau de vie et d'un revenu national particulièrement élevés pour toute la région. Selon les évaluations les plus modérées, le revenu des biens arabes en Palestine occupée s'élève à plus de 47 500 000 livres sterling par an, soit plusieurs fois le montant du budget annuel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Le revenu total des biens, pour la période 1948-1961, atteint environ 750 millions de livres sterling, sans compter une hausse de 35 p. 100 qui s'est produite depuis 1948.

86. Pour financer, dans les conditions les plus sûres, tout programme d'assistance aux réfugiés, dans l'attente de trouver une solution équitable à l'ensemble de ce problème, il est par conséquent du devoir des Nations Unies de mettre sur pied le dispositif approprié qui permettra de sauvegarder et de protéger les propriétés privées des réfugiés palestiniens et de recueillir les revenus fort importants qui en découlent.

87. Le droit des réfugiés palestiniens de rentrer dans leurs foyers étant reconnu par les Nations Unies, nous estimons, comme mesures pratiques immédiates, que les réfugiés qui viennent des régions imparties aux Arabes par la décision du partage de la Palestine doivent être rapatriés sans aucun délai ni conditions,

de même que les réfugiés qui ont été chassés de leurs terres après la signature des accords d'armistice doivent avoir la possibilité de rentrer chez eux au plus tôt.

88. Il en est de même des habitants arabes de Jérusalem. D'autre part, les réfugiés dont les terres se trouvent de l'autre côté de la ligne d'armistice doivent avoir la possibilité de cultiver leurs champs et de subvenir ainsi à leurs propres besoins.

89. D'un autre côté, la minorité arabe en Palestine occupée ne cesse d'être victime des exactions, de la discrimination et des lois d'exception les plus arbitraires. Les Nations Unies se doivent de prendre, au plus tôt, les mesures appropriées pour mettre fin à cette grave situation contraire aux droits de l'homme.

90. Les réfugiés palestiniens ont été exposés aux plus dures épreuves. Tous les peuples épris de paix et de justice pourront mesurer le ressentiment et l'amertume qu'ils éprouvent devant les injustices qui ont été commises à leur égard. Tous comprendront pourquoi ils déplorent l'inaction et la passivité des Nations Unies devant le défi persistant de ceux qui ont envahi leur patrie et les ont chassés de leurs foyers. Malgré les difficultés et les malheurs de l'exil, les réfugiés palestiniens ne se résoudront jamais à l'abandon de leurs droits sacrés ni à l'oubli de leur patrie millénaire.

91. Pour la sauvegarde de la paix et de la stabilité sérieusement menacées par la persistance de cette injuste situation dans le Proche-Orient, il est impérieux que les Nations Unies s'élèvent à la hauteur de leurs responsabilités en répondant à l'appel de l'équité et de la justice conformément à leurs propres résolutions.

92. Je voudrais, avant de clore ce chapitre, dire que l'annonce récente de l'intention de livrer des fusées américaines aux auteurs impénitents de l'agression au Moyen-Orient a été pour nous une surprise extrêmement pénible. Au moment où nous ne pouvons que nous élever avec la plus grande énergie contre ces agissements graves pour la paix et la stabilité dans la région, nous estimons qu'il est du devoir du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique de réviser cette décision, dans laquelle les préoccupations électorales semblent l'avoir emporté sur les sens des graves responsabilités d'une grande puissance mondiale.

93. En Afrique, les efforts valeureux déployés par les peuples en vue de leur libération politique du joug de la domination étrangère et la lutte de ceux qui sont soumis aux lois injustes de la discrimination raciale continuent de retenir l'attention de la Libye et d'avoir la sympathie agissante de son gouvernement et de son peuple.

94. La lutte héroïque du peuple de l'Angola pour se libérer de la domination coloniale et réaliser ses aspirations nationales trouve sa place naturelle dans la détermination du continent africain tout entier de se débarrasser définitivement des vestiges de la sujétion et de la dépendance. La Libye apporte au vaillant peuple de l'Angola son appui agissant et fraternel. Nous espérons que le Portugal écouterait, avant qu'il ne soit trop tard, la voix de la raison et se rendra à l'évidence que la révolution nationaliste angolaise est la conséquence normale de l'oppression et de l'exploitation dont le peuple de l'Angola a été la victime. L'ère de la colonisation et de l'exploitation est définitivement révolue et les relations fructueuses entre les peuples ne peuvent plus être fondées que sur

l'égalité souveraine des nations et sur la coopération librement consentie. Il est du devoir des Nations Unies de continuer à prêter leur appui au peuple de l'Angola et à faciliter son accession à la dignité, à la liberté et à l'indépendance.

95. La politique systématique de ségrégation et de discrimination raciales poursuivie en Afrique du Sud est pour nous une grave cause d'inquiétude. Cette politique, contraire aux normes élémentaires du respect de la personne humaine, crée dans le sud de l'Afrique une situation pleine de danger pour l'évolution pacifique de cette partie du continent et pour la coexistence harmonieuse de ses habitants. L'attitude du Gouvernement sud-africain, en ce qui concerne sa politique raciale, et sa position sur le problème du Sud-Ouest africain doivent être l'objet des sanctions les plus sévères.

96. Depuis l'adoption de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, des efforts méritoires ont été déployés, au sein de l'Organisation des Nations Unies, pour réaliser les espoirs des peuples dépendants dans le triomphe de leurs justes causes. C'est ainsi qu'au début de cette session [1122^e séance] nous avons pu admettre parmi nous quatre nouveaux Etats Membres. Permettez-moi d'exprimer encore une fois, au nom du Roi de Libye, de son gouvernement et de son peuple, les félicitations les plus chaleureuses aux délégations du Burundi, du Rwanda, de la Jamaïque et de la Trinité et Tobago, avec nos meilleurs et sincères vœux de succès à leurs gouvernements et de prospérité à leurs peuples.

97. La délégation libyenne continuera d'apporter sa contribution à l'examen des questions relatives aux territoires non encore autonomes. Nous sommes convaincus que l'Organisation des Nations Unies, soutenue par les résultats encourageants déjà réalisés dans ce domaine, continuera d'œuvrer inlassablement en vue de trouver à ces questions les solutions voulues conformément à la légitimité du droit des peuples à la libre disposition de leurs destins.

98. Qu'il me soit permis de féliciter les organes des Nations Unies auxquels ont été confiées des missions diverses dans cet important domaine et de mentionner d'une façon particulière les efforts louables du Comité spécial des Dix-Sept^{2/}.

99. Le Royaume-Uni de Libye a suivi avec une attention particulière les efforts déployés sous l'égide des Nations Unies en vue de trouver les voies susceptibles de mener à un désarmement général et complet. L'Assemblée générale a certainement réalisé un progrès non négligeable en discutant et en entérinant, au cours de la dernière session, les principes convenus pour les négociations relatives au désarmement, sur lesquels les deux principales puissances se sont mises d'accord dans ce domaine vital^{3/}. Si les laborieuses négociations de Genève au sein du Comité des dix-huit puissances pour le désarmement n'ont pas encore abouti à des résultats concrets, il est encourageant de constater que des projets de traité ont été présentés et discutés, que des progrès indéniables ont été réalisés en ce qui concerne la question de la cessation des essais nucléaires et qu'enfin la participation des

^{2/} Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

^{3/} Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, seizième session, Annexes, point 19 de l'ordre du jour, document A/4879.

puissances non engagées a joué un rôle important dans l'approchement des différentes thèses en présence. La délégation libyenne estime que ces efforts doivent être poursuivis avec une détermination accrue au cours de la présente session et que la priorité doit être accordée au problème de la cessation des essais nucléaires. La délégation libyenne estime également que les efforts déployés, sous les auspices des Nations Unies, en vue de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique devront être continués pour que les magnifiques conquêtes de l'homme dans ce nouveau domaine soient exploitées au service de l'humanité tout entière. Nous nous rendons compte que le problème du désarmement général et complet est l'un des problèmes les plus complexes de notre temps; mais nous ne sommes pas moins convaincus que la course aux armements a atteint des proportions qui non seulement troublent la paix et la sécurité internationales, mais font encore peser les plus graves menaces sur l'existence même de l'humanité.

100. Les sommes colossales engagées dans les dépenses d'armement devraient, plus avantageusement pour la paix, servir à atteindre les nobles buts de la Charte en contribuant à améliorer le sort des deux tiers de l'humanité qui souffrent encore des fléaux de la pauvreté, de la maladie et de l'ignorance. La délégation soviétique a été certainement bien inspirée — et nous lui en savons gré — d'avoir proposé à l'examen de la présente session un programme économique de désarmement [A/5233].

101. Au cours de ces dernières années, l'Organisation a résolument poursuivi ses efforts en vue d'alléger les difficultés dans lesquelles se débat une importante partie de l'humanité. L'action de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'assistance technique, sous toutes ses formes, a été menée avec ténacité en vue de permettre aux populations des pays dépourvus de ressources de réunir les conditions d'une vie convenable et digne. Le dévouement, la capacité technique et le sens des responsabilités dont a fait montre l'ONU dans cet important domaine sont un gage de succès pour cette tâche à laquelle la communauté des nations a donné un exemple et un symbole en lançant la "Décennie des Nations Unies pour le développement". L'immense tâche qui consiste à combler le fossé qui sépare la partie nantie de l'humanité de celle qui est sans ressources doit être poursuivie avec détermination dans l'intérêt de la stabilité et de la paix internationales. Les nations riches doivent prêter leur assistance aux nations économiquement pauvres en vue de les aider à accroître les ressources indispensables pour investir en vue de leur développement. Nous sommes convaincus que cette assistance servirait les intérêts de la solidarité internationale dans des conditions plus rationnelles et efficaces si elle était effectuée par l'entremise et dans le cadre de la planification de l'Organisation des Nations Unies.

102. Les problèmes posés par les relations entre les pays hautement industrialisés et les pays producteurs de matières premières doivent être résolus d'une manière éclairée qui permette d'éviter les frictions et les heurts. L'intégration économique à l'échelle régionale, les échanges et les paiements internationaux ainsi que la conjoncture économique présente du monde soulèvent des questions qui devraient faire l'objet de consultations internationales. Dans cet ordre d'idées, le Conseil économique et social a certainement pris la décision indiquée en recommandant la réunion d'une

conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement.

103. Réalisant l'importance de cette évolution internationale dans le domaine économique, les pays en voie de développement ont tenu au Caire, du 9 au 18 juillet 1962, une importante conférence économique. La Déclaration qui a été adoptée par les pays participants — dont la Libye — constitue une importante contribution aux efforts des Nations Unies dans le domaine du développement [A/5162]. Les problèmes des pays en voie de développement ont été étudiés sur le plan national et international, dans le cadre de la Charte des Nations Unies et dans le contexte de la coopération et de l'assistance internationales. La délégation libyenne se félicite de voir que la "Déclaration du Caire des pays en voie de développement" figure parmi les points inclus dans l'ordre du jour de la présente session.

104. Nous sommes sûrs qu'elle fera l'objet de l'examen attentif qu'elle mérite au cours de cette session qui semble déterminée à apporter une contribution accrue à l'important problème de la coopération internationale dans le domaine du développement, et à prendre les mesures nécessaires en vue de l'harmonisation des différents courants économiques qui divisent le monde. Vous me permettez d'exprimer, à cette occasion, la gratitude et l'appréciation de la Libye pour l'attention dont elle est l'objet dans le domaine de l'assistance technique des Nations Unies.

105. Le gouvernement et le peuple libyens n'épargnent aucun effort pour accélérer la marche du pays sur la voie du progrès, du bien-être et de la prospérité.

106. En ces moments de réflexion profonde sur la meilleure orientation à donner à notre organisation pour qu'elle serve, d'une manière dynamique et créatrice, les véritables intérêts de la communauté internationale, nous avons dit, et nous répétons, qu'il nous est difficile d'accepter une direction collégiale du Secrétariat général fondée sur la division du monde en groupements politiques ou idéologiques. Les impératifs d'efficacité et de bonne marche du Secrétariat général sont plutôt en faveur d'une direction unificatrice. Nous espérons que l'Organisation des Nations Unies ne sera pas jetée dans une nouvelle crise au moment où la situation internationale recommande de poursuivre les efforts déployés par notre Secrétaire général actuel, qui s'est acquitté de son mandat avec une persévérance, un dévouement et une application dignes d'admiration et d'encouragement.

107. Nous espérons également que tous les États Membres feront les efforts nécessaires pour permettre à l'Organisation de surmonter ses difficultés financières présentes. Je suis heureux de déclarer que la Libye a fait, de son côté, les efforts nécessaires pour faire face à ses responsabilités financières, ordinaires et autres, et de pouvoir annoncer que le Gouvernement libyen a décidé l'achat d'obligations des Nations Unies, avec la conviction que tout doit être fait pour aider l'Organisation à sortir de sa délicate situation financière présente. Nous espérons qu'à l'occasion de l'examen de l'Avis consultatif de la Cour internationale de Justice [A/5161]4, et dans le respect du point de droit qu'il contient, des moyens satisfaisants seront trouvés pour faire face aux obli-

4/ Certaines dépenses des Nations Unies (Article 17, paragraphe 2, de la Charte), Avis consultatif du 20 juillet 1962, C.I.J., Recueil 1962, p. 151.

gations découlant de situations nécessitant des contributions financières extraordinaires.

108. L'accroissement continu du nombre des Membres de l'ONU et sa tendance accélérée à l'universalité rendent de plus en plus impérative la réforme de ses organes, de manière à y assurer une représentation plus conforme aux réalités géographiques présentes et la révision des procédures aux fins d'éviter les délais indus qui ont conduit à la reprise des sessions. Aussi faudrait-il, d'une part, augmenter le nombre des membres du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, et, de l'autre, réaliser les réformes nécessaires de procédure. Pour ce qui est de ce dernier point, le Président de la seizième session, M. Mongi Slim, a présenté des suggestions utiles [A/5123] et son effort est digne de notre appréciation.

109. Née comme Etat indépendant et souverain sous l'égide des Nations Unies, la Libye est fermement attachée aux idéaux et principes de la Charte et poursuit une politique étrangère indépendante et objective, dans le souci majeur de sa souveraineté nationale et dans le cadre de ses valeurs spirituelles et d'une conception éclairée de ses intérêts. C'est ainsi que la Libye a réussi à entretenir aussi bien avec les puissances de l'Est qu'avec les puissances de l'Ouest des relations amicales fondées sur la coopération, l'amitié et le respect mutuel.

110. La Libye poursuit d'autre part ses efforts au sein de la communauté africano-asiatique, dans le cadre de l'harmonie et de la solidarité les plus complètes.

111. Trait d'union, de par sa position géographique, entre le Maghreb et la partie orientale du monde arabe, la Libye consacre ses plus grands efforts à cultiver les relations les plus étroites et les plus amicales avec tous les pays arabes frères, et poursuit, dans le contexte régional, sa coopération sincère au sein de la Ligue des Etats arabes.

112. En proclamant l'attachement indéfectible de la Libye à l'ONU, à ses nobles idéaux et ses principes élevés, j'aimerais conclure en saluant très chaleureusement les délégations des Etats Membres et en souhaitant, très sincèrement, que cette dix-septième session de l'Assemblée générale contribue à renforcer les espoirs de tous les peuples dans un avenir meilleur, plein de promesses pour la consolidation de la paix et le raffermissement de la coopération entre les nations dans l'égalité souveraine et le respect mutuel.

113. M. BETAYENE (Cameroun): Monsieur le Président, avant de faire connaître à cette assemblée le point de vue de la République fédérale du Cameroun sur les principales questions à l'ordre du jour de sa dix-septième session, permettez-moi de vous adresser, au nom de mon gouvernement et au nom de ma délégation, nos sincères félicitations pour votre brillante élection au poste que vous occupez actuellement. Vos rares qualités personnelles, l'expérience acquise au cours de votre longue carrière de diplomate et d'homme d'Etat vous désignaient amplement pour cette promotion. Le Cameroun, qui entretient d'excellentes relations avec votre pays, se réjouit de l'honneur qui, en votre personne, est ainsi fait au Pakistan.

114. Qu'il me soit également permis de saisir l'occasion pour rendre un sincère hommage à votre éminent prédécesseur, le président Mongi Slim, dont l'autorité, la dignité et la maîtrise ont forcé notre respect.

115. Nous voulons aussi exprimer à Monsieur le Secrétaire général par intérim notre admiration et notre confiance pour la sagesse avec laquelle il s'est acquitté de ses très lourdes fonctions depuis sa nomination.

116. Enfin, mon gouvernement et ma délégation sont heureux d'adresser leurs chaleureuses félicitations aux nouveaux Etats qui viennent d'être admis à l'Organisation, au cours de cette session [1122ème séance]. A ces pays frères, le Rwanda, le Burundi, la Jamaïque, et la Trinité et Tobago, je voudrais apporter, du haut de cette tribune, le salut fraternel du peuple camerounais.

117. Au moment où les membres de la grande famille internationale se trouvent à nouveau réunis pour débattre des problèmes importants qui les divisent, la délégation de mon pays tient à réaffirmer solennellement son indéfectible attachement aux principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, ainsi que sa foi inébranlable en l'avenir de notre organisation. Les Nations Unies représentent la chance la plus réelle de l'humanité.

118. Il est à craindre que notre planète ne soit le théâtre d'un chaos épouvantable auquel il serait impossible de survivre si, par un malheureux concours de circonstances, l'Organisation n'arrivait pas à réaliser les nobles idéaux qu'elle s'est proposé d'atteindre. Cette perspective d'apocalypse, ainsi que la responsabilité que chacun de nous porte dans l'œuvre nécessaire d'édification d'un monde humain et meilleur nous font l'obligation d'entreprendre les réformes indispensables dont l'Organisation des Nations Unies a besoin.

119. Afin de restituer à l'Organisation l'efficacité et l'autorité morale que certains ont tendance à lui dénier, il est indispensable de lui apporter une double réforme structurelle et fonctionnelle. Il n'y a point de doute que le monde des années 1960 est fort différent de celui de 1945. Ce qui était bon à l'époque ne l'est plus forcément aujourd'hui. Les réalités ont subi un bouleversement total. Les forces en présence dans les différentes parties du monde ont sensiblement varié. Certaines lignes de clivage ont fait apparaître des regroupements de pays, en fonction de préoccupations et d'intérêts communs. C'est pour cela que l'équilibre recherché dans les principaux organes des Nations Unies il y a 17 ans doit être repensé, compte tenu des réalités nouvelles. Il nous faut donc entreprendre une œuvre de profonde réforme structurelle adaptée à la conjoncture internationale présente.

120. Le Conseil de sécurité doit être réorganisé en tenant compte de l'accession à la responsabilité internationale de nombreux pays naguère dépendants et aujourd'hui Membres de l'ONU. Les postes de membres non permanents devront être augmentés en conséquence et judicieusement répartis de telle manière qu'il soit possible à tous les Etats d'avoir vocation à les occuper. Il n'est point logique de conserver la répartition géographique actuelle, qui n'est plus équitable et qui est souvent fondée sur la fiction et non sur la réalité des Etats.

121. La situation particulière des pays sous-développés rend aussi souhaitable la réforme du Conseil économique et social, qui a besoin d'être élargi, afin d'associer plus intimement les nouveaux Etats à la recherche des solutions capables de favoriser le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et les

conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social. Nul ne saurait contester que ces buts concourent au bien-être nécessaire pour assurer entre les nations des relations pacifiques et amicales.

122. Ce que je viens de dire vise uniquement des structures, mais, pour survivre, l'ONU a aussi besoin d'une réforme fonctionnelle. Il faut lui donner la possibilité de réaliser les objectifs qu'elle a choisis et de mener à bonne fin les multiples tâches qu'elle ne cesse de s'imposer. Cela dépend avant tout et surtout de chacun de nous. Aucun texte ne saurait à lui seul y suffire. Il faut une volonté collective de collaboration mise au service des principaux organes des Nations Unies désormais pourvus de mécanismes de fonctionnement rationnels.

123. Les méthodes et procédures de travail, au sein de l'Organisation mériteraient d'être réadaptées dans un but d'efficacité. Lors de la signature de la Charte, l'Organisation des Nations Unies comptait 51 Membres; aujourd'hui, il y en a 108, et il est à prévoir que l'accélération du processus de décolonisation fera admettre de nouveaux Membres.

124. Dans les séances plénières, il est devenu urgent d'adapter la discussion générale au nombre des délégations, si l'on veut conserver une durée raisonnable à nos sessions sans porter préjudice au travail des commissions; car ni les finances ni les services publics des Etats ne trouvent leur compte aux multiples déplacements de leurs dirigeants et de leurs fonctionnaires astreints à de longs séjours à l'étranger. Il n'est d'ailleurs pas sûr que la trésorerie de l'Organisation ne partage pas les mêmes soucis.

125. La Charte définit de façon précise le rôle du Secrétaire général. Quelle que soit l'estime que nous portons à un homme et quelque mérite que nous nous accordions à lui reconnaître, il est nécessaire de se référer aux stipulations de la Charte. Pour la réalisation de certaines opérations, il est certes souhaitable que des pouvoirs accrus soient conférés au Secrétaire général, mais celui-ci ne peut incarner l'Organisation entière et se substituer à elle comme on l'a vu dans certains cas. Il est aussi anormal que certaines initiatives soient prises sans que l'Assemblée générale ait été consultée au préalable.

126. Le recrutement du personnel doit tenir compte des prescriptions de l'Article 101 de la Charte et être "effectué sur une base géographique aussi large que possible". Désormais, les petits pays ont des hommes valables; il est temps que ces hommes trouvent leur place à tous les échelons du Secrétariat.

127. De tous les problèmes auxquels l'Organisation doit faire face, la crise financière qu'elle connaît en ce moment est incontestablement le plus grave. Elle a des causes diverses. Parmi celles-ci, une place particulière doit être faite aux dépenses relatives aux forces d'urgence des Nations Unies au Congo. Si certains Etats ont mis peu d'empressement à s'acquitter de leurs obligations financières supplémentaires, le récent avis consultatif de la Cour internationale de Justice [A/5161] devrait les amener à réviser leurs positions sur une question aussi capitale dont dépend peut-être la survie de notre organisation. Nous ne sommes d'ailleurs pas persuadés que le fait de ne pas se soumettre aux avis de la Cour soit de nature à rehausser le prestige et l'autorité des Nations Unies.

128. Pour sa part, malgré la modicité de ses moyens, le Cameroun s'est acquitté entièrement de ses coti-

sations et souhaite vivement que tous les Etats Membres le suivent dans cette voie. Mon pays a décidé par ailleurs de souscrire à l'emprunt lancé par le Secrétaire général en vue du relèvement financier de l'Organisation.

129. S'agissant des forces d'urgence des Nations Unies, nous ne saurions oublier les difficiles problèmes qu'elles posent en tant que telles. L'Organisation des Nations Unies doit-elle ou non posséder une armée autonome? Les points de vue sont partagés. L'expérience récente a révélé que les contingents prêtés par certaines puissances n'étaient pas souvent et totalement soustraits à l'influence des états-majors ou des pouvoirs politiques de leurs pays respectifs.

130. Cette situation n'a-t-elle pas été à l'origine de certaines difficultés encore présentes à la mémoire de tous, tant dans la conduite des opérations qu'en ce qui concerne les affaires internes des pays assistés? Ce qui est sûr, c'est que la tâche du Secrétaire général s'en est trouvée bien moins facilitée.

131. Mais ces inconvénients ne sauraient effacer l'obligation qui incombe à notre organisation de sauvegarder la paix et spécialement de garantir la sécurité et l'intégrité territoriale des Etats Membres exposés aux convoitises et à l'agression. La logique de cette conception amène à préconiser la constitution d'une force d'urgence autonome dont les incidences financières, d'après l'expérience de la crise présente, devraient cependant inciter à la plus grande réserve.

132. Puisque je parle de la paix, je ne saurais passer sous silence le dramatique problème du désarmement. C'est un lieu commun d'affirmer que la course aux armements représente pour l'humanité la plus grande menace imaginable. Pourquoi les grandes puissances nucléaires ne remplaceraient-elles pas, selon une formule célèbre, la course aux armements par la course à la paix? Il est clair que les dépenses occasionnées par un seul essai nucléaire suffiraient à financer largement le budget de plus d'un petit Etat. Nous demeurons fermement convaincus que l'humanité gagnerait à ce que les progrès scientifiques et techniques soient utilisés à des fins pacifiques. Les peuples du monde en général, et le peuple camerounais en particulier, font confiance aux grandes puissances. Ils s'attendent que, le sens de leurs hautes responsabilités dans les affaires internationales aidant, ces puissances ne tardent pas à aboutir à un accord sur le désarmement général, complet et contrôlé, lequel sera précédé par la suspension des essais nucléaires et thermonucléaires.

133. C'est pourquoi mon pays se félicite des efforts patients grâce auxquels le dialogue se maintient entre les puissances nucléaires, comme il constate avec satisfaction que le monde a compris que la solution d'un problème aussi grave, dont dépend la survie de notre espèce, ne saurait plus être le monopole d'un petit nombre d'Etats, fussent-ils démographiquement, économiquement ou militairement les plus forts. Il y a donc lieu de se réjouir de ce que le Comité des dix-huit puissances pour le désarmement, réuni cette année même, à Genève, sur l'initiative de notre auguste assemblée, ait compté en son sein des nations que rien ne prédestine à la fabrication d'armes de destruction massive et qui, de surcroît, sont loin de faire leur la thèse selon laquelle il faut aboutir à la paix et à la sécurité internationales en stockant des bombes.

134. Il serait infiniment plus encourageant pour l'humanité de discerner parmi les grandes puissances les signes de plus en plus nombreux de bonne volonté faisant espérer une solution prochaine au plus grand cauchemar que nous vivons.

135. Le génie créateur de l'homme est insoupçonnable dans ses possibilités. Puissent ses conquêtes être à jamais détournées de la tentation de mettre prématurément fin à l'aventure de l'homme sur cette terre, mais au contraire aider au rapprochement de tous en permettant une large coopération dans tous les domaines.

136. Le réalisme impose donc que les principales puissances nucléaires aboutissent avec le concours effectif de tous les Membres des Nations Unies, petits et grands, épris de paix et de liberté, à des accords ayant pour but:

137. Premièrement, de mettre immédiatement fin aux essais nucléaires souterrains, atmosphériques et extra-atmosphériques.

138. Deuxièmement, de réaliser un désarmement général, complet et contrôlé, capable de garantir aux hommes la paix et la sécurité dont ils ont besoin.

139. Lors de son récent voyage aux Etats-Unis, Monsieur Ahmadou Ahidjo, président de la République fédérale du Cameroun, préoccupé par cette situation, s'adressait à la presse internationale à New York le 15 mars 1962 en ces termes:

"Nous vivons dans un monde dur, mais plein d'espoir, en progrès vertigineux et constant, où l'esprit humain, défiant toutes prévisions rationnelles, recule chaque jour les limites de la connaissance. Mais c'est aussi dans un monde agité par les affres de l'angoisse, un monde d'incompréhension fait d'une éthique de l'ambition. Déjà le spectre d'une guerre forcément nucléaire se profile à l'horizon annonçant la fin des civilisations. Devant cet état de choses, toute contribution au règlement des problèmes internationaux, quelque minime soit-elle, est un pas utile fait vers la consolidation de la paix. Les grandes puissances comme les petites ont un rôle historique à jouer pour préserver l'humanité de la catastrophe. Les peuples assoiffés de paix espèrent encore que les détenteurs de moyens massifs de destruction sauront user du dialogue pour parvenir à un désarmement général et contrôlé. Nous ne cesserons de le répéter, l'équilibre de la terreur, qui s'est instauré depuis une quinzaine d'années et qui chaque jour menace de se rompre, ne peut plus durer."

140. Puissent ces paroles d'un grand homme de paix être entendues!

141. La paix du monde ne cesserait cependant pas d'être troublée si l'homme parvenait à éviter la destruction par les armes nucléaires et thermonucléaires. Bien des maux continuent d'assombrir notre histoire, et il nous faut les dénoncer avec courage et opiniâtreté. Il est cependant heureux de constater leur régression, peut-être lente, mais irréversible.

142. C'est ainsi que les problèmes de décolonisation et de discrimination raciale s'imposent à nous à l'occasion de chaque session. En effet, de toutes les calamités dont souffre l'humanité, la domination de l'homme par l'homme reste la plus grande. Celle

d'une race sur une autre est la plus ignoble, la plus aberrante, la plus honteuse. C'est pour cette raison que la République fédérale du Cameroun ne trouvera jamais assez grand ni trop coûteux tout sacrifice qui aurait pour résultat de soustraire un peuple à la domination étrangère. Malheureusement, une telle conviction n'est pas unanimement partagée. Il se trouve encore des voix, même parmi les Membres de notre organisation, pour oser soutenir des pratiques qui constituent une honte pour l'humanité.

143. Chaque fois qu'une nation accède à l'indépendance et à la souveraineté internationale, les peuples épris de liberté éprouvent une profonde satisfaction. C'est aussi l'occasion de rendre un vibrant hommage à l'Organisation des Nations Unies, qui a placé parmi ses principes fondamentaux le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et le droit naturel, inaliénable et imprescriptible à l'autodétermination et à l'indépendance. Principes essentiels, s'il en fût, car plus que tous autres ils contribuent à donner toute sa noblesse à l'œuvre de notre organisation.

144. Comment admettre que l'Organisation des Nations Unies puisse continuer à compter parmi ses membres des pays qui foulent aux pieds ses principes les plus sacrés? Combien de temps est-elle disposée à tolérer dans ses rangs des Etats qui ne cessent de bafouer son autorité en refusant d'appliquer ses résolutions les plus nobles? Le moment est venu de le dire sans ambages, ni le Portugal, ni l'Afrique du Sud n'ont place dans cette assemblée.

145. L'Afrique, dans la lutte de libération des peuples, a pris sa part de responsabilités. Les Africains n'arrêteront jamais le combat entrepris tant que le dernier vestige du colonialisme n'aura pas totalement disparu de leur continent. Cet avertissement s'adresse aux puissances coloniales qui essayent désespérément de conserver des privilèges appartenant à un monde déjà révolu et qui nient la légitime aspiration des Africains à la liberté, en imposant encore à une partie de notre continent des régimes retardataires. Leurs dirigeants ne tiennent compte ni des exhortations des hommes de bonne volonté, ni des appels réitérés de l'Organisation des Nations Unies, ni de la roue de l'histoire qui tourne. Il faut affirmer avec force que le colonialisme est mort. Ceux qui ne le comprennent pas le constateront à leurs dépens. Il est impossible que les pays africains puissent accepter, de même que cette organisation ne saurait l'admettre, que de vastes contrées africaines telles que l'Angola, le Mozambique, la Gambie ou les possessions espagnoles soient déclarées, au nom d'un juridisme douteux, parties intégrantes du Portugal ou de l'Espagne. Si la réalité correspondait à de telles arguties, pourquoi des milliers de patriotes angolais consentiraient-ils, chaque jour, le sacrifice de leur vie pour avoir le droit d'être libres?

146. De cette tribune, ma délégation renouvelle au peuple frère d'Angola en lutte pour son indépendance l'expression de toute sa sympathie agissante. Les Etats indépendants d'Afrique sont décidés à accorder à ces patriotes tout le soutien moral et matériel dont ils ont besoin pour s'affranchir de l'oppression colonialiste.

147. L'Afrique du Sud gagnerait aussi à reviser ses positions. Rien ne saurait justifier la politique d'apartheid pratiquée dans ce pays par une minorité de blancs contre une immense majorité de non-blancs, et qui constitue une offense aux nobles idéaux

de notre organisation. On ne peut à la fois invoquer la Charte qui nous régit et mettre en pratique cette fameuse théorie de développement séparé dont on nous a parlé. Nulle part dans la Charte il n'est dit que les hommes, dès lors qu'ils appartiennent à des races différentes, doivent être séparés pour vivre en paix dans une même patrie.

148. A l'égard de la politique suivie dans le Sud-Ouest africain, ma délégation s'étonne de ce que le gouvernement de Pretoria déclare détenir un mandat de la Société des Nations pour l'administration du Sud-Ouest africain et prétende ne pas devoir de comptes à l'Organisation des Nations Unies, dont tout le monde s'accorde à dire qu'elle est subrogée dans les droits et devoirs de l'ancienne Société des Nations. Ma délégation demande à l'Organisation des Nations Unies de prononcer sans autre forme de procès la déchéance du mandat exercé sur le Sud-Ouest africain par un gouvernement qui bafoue quotidiennement les droits de la personne humaine et les principes de la Charte des Nations Unies. Nous savons d'ailleurs que certains ne résisteront pas à la tentation de prétendre justifier l'injustifiable.

149. L'Afrique du Sud devrait savoir que, désormais, les Africains ne sauraient demeurer de simples spectateurs d'un drame dont elle est la triste héroïne. Nous demandons à tous les Membres de l'Organisation d'apporter à nos frères d'Afrique du Sud l'appui moral et matériel dont ils ont besoin dans la lutte inégale qu'ils mènent pour reconquérir leur dignité d'homme.

150. Aucun artifice juridique ne saurait soustraire une métropole à l'impérieuse obligation de décoloniser. Malgré les mérites que nous nous accordons à reconnaître à la politique de décolonisation pratiquée par la Grande-Bretagne, nous ne saurions admettre la thèse selon laquelle, au Nyassaland et dans les Rhodésies, où des minorités blanches ont pu installer certaines formes de gouvernement à base raciale et à la faveur de constitutions octroyées, les Africains n'ont plus à réclamer leur indépendance. L'amitié qui nous lie au Gouvernement de la Grande-Bretagne nous permet d'espérer qu'elle trouvera pour ce problème une solution conforme à ses traditions humanistes et libérales.

151. Dans un autre ordre d'idées, nous demeurons partisans des négociations permettant d'aboutir au règlement pacifique des conflits entre les Etats. C'est le lieu de dire que ma délégation se réjouit de la fin de la crise entre l'Indonésie et les Pays-Bas. Elle a pris note, avec les sentiments que vous devinez, de l'accord intervenu entre les deux parties et des propositions du Secrétaire général tendant à le faire entériner [voir A/5170, annexe]. Mais qu'il lui soit permis de remarquer avec regret que la principale partie intéressée n'ait pu être associée à l'accord. Nul ne contestera qu'il eût été plus conforme aux stipulations de la Charte de consulter, avant la période transitoire, les populations de l'Irian occidental sur le rattachement à l'Indonésie. Certes, un plébiscite interviendra plus tard. Sommes-nous assurés dès à présent qu'alors le principe de la libre détermination, reconnu en l'occurrence au peuple Papou, n'aura pas été vidé de toute sa substance? Je crois avoir donné ainsi les raisons de notre abstention. Il ne reste plus à ma délégation qu'à souhaiter un heureux aboutissement à la procédure engagée.

152. Mon gouvernement a reconnu en son temps l'Etat indépendant d'Algérie. Il se réjouit de ce que les deux parties en soient parvenues, au bout de longues négocia-

tions, à proclamer l'indépendance et la souveraineté du peuple algérien tout en mettant fin à un drame qui était devenu le drame de l'Afrique entière. Nous saluons, encore une fois, le peuple frère d'Algérie et son gouvernement, et souhaitons que l'Algérie nouvelle, indépendante et souveraine, puisse venir occuper rapidement la place qui lui revient au sein de notre organisation.

153. Une autre question a été évoquée dans la série des menaces à la paix: celle de la Chine populaire. Mais en réalité, ne s'agit-il pas d'un faux problème?

154. L'admission de la République populaire de Chine a souvent été demandée et présentée sous les formes les plus diverses. Naturellement, tous les Etats indépendants devraient être admis à l'Organisation des Nations Unies, et il est à penser qu'un jour on trouvera une solution pour résoudre cette question, car après tout il est difficile d'ignorer les 650 millions d'êtres humains qui peuplent ce pays et de leur refuser obstinément le droit de participer à la vie d'une organisation mondiale comme la nôtre. Mais il est également difficile d'accepter l'admission d'un Etat qui ne semble pas vouloir se conformer aux principes de la Charte. C'est pourquoi nous prétendons que le cas de la Chine est un faux problème, parce que son admission ici ne dépend que d'elle-même. Pour être Membre des Nations Unies, un Etat doit remplir certaines conditions, la principale étant d'être un Etat pacifique qui pratique une politique de paix envers les autres Membres des Nations Unies et envers le reste du monde. Or, comme on le sait, le régime installé en Chine continentale n'a cessé de mener une action subversive non seulement en Asie, mais aussi en Afrique. Il a défié l'Organisation des Nations Unies en lui faisant la guerre et il a été condamné par elle comme agresseur en Corée.

155. Contre mon pays, la République populaire de Chine mène depuis longtemps une politique d'agression. Nous savons, et nous avons des preuves, que son gouvernement a ouvertement entraîné et armé sur son territoire les terroristes camerounais qui essayaient de renverser le régime démocratiquement établi. Tout en reconnaissant la nécessité d'associer tous les hommes à la recherche de solutions aux problèmes les plus graves de notre époque, ma délégation ne saurait taire sa réprobation à l'égard d'une telle attitude, que rien ne justifie. Elle espère que le Gouvernement de Pékin donnera un jour à l'ONU les arguments permettant de l'admettre en son sein et aidera ainsi les Nations Unies à atteindre rapidement à l'universalité. Il appartient à la Chine populaire d'apporter les preuves de bonne volonté et d'esprit de coopération internationales sur la base du respect des principes fondamentaux de la Charte, afin de mériter d'appartenir à notre organisation.

156. En conséquence, ma délégation se prononce contre l'admission de la République populaire de Chine et s'oppose à toute requête tendant à l'exclusion des Nations Unies de l'actuelle représentation de la République de Chine, signataire de la Charte et reconnue par la grande majorité des membres de cette assemblée.

157. Un autre problème constitue une menace pour la paix du monde: Berlin. Tout le monde s'accorde à dire que l'Allemagne d'aujourd'hui n'est pas celle d'avant guerre et qu'on ne peut pas faire peser éternellement sur elle le poids de la victoire sur la folie hitlérienne. Mon pays, qui, pendant longtemps, a souffert de la division de son territoire et de l'arbitraire séparation

de ses populations, souhaite ardemment que, par des négociations pacifiques, les puissances intéressées trouvent un terrain d'entente conduisant à la réunification des deux Allemagnes. Berlin et son mur désormais célèbre ne sauraient constituer l'essentiel du problème allemand. Les puissances intéressées doivent reconnaître au peuple allemand son imprescriptible droit à l'autodétermination; l'Allemagne doit avoir la possibilité de décider librement de son destin. Mais nous faillirions à notre devoir si nous ne plaçons pas nos débats sur un terrain essentiellement humain. Car, de quoi est-il question en définitive?

158. Il s'agit de garantir à l'homme sa promotion, sa liberté, sa tranquillité et sa survie. Il s'agit d'harmoniser, autant que faire se peut, les niveaux de vie des populations des différents continents. Il s'agit enfin de créer une ère de prospérité, de santé corporelle et morale où l'homme ne soit plus un loup pour l'homme. Or, les deux tiers de l'humanité vivent dans le dénuement, la faim, la misère, l'analphabétisme. Il faut les aider à sortir de cette situation et leur permettre de rapprocher leurs conditions de vie de celles que connaissent les nations industrialisées. Le grand écart entre les différents niveaux de vie est une menace à la paix et à la sécurité internationales. Tant que les disparités économiques et sociales n'auront pas été résorbées, la recherche d'un rapprochement entre les différentes familles de l'humanité restera une simple vue de l'esprit.

159. Bien sûr, personne d'autre ne saurait se substituer aux pays du tiers monde dans leur lutte contre la misère. Ils le savent, ils savent surtout que le ciel ne les aidera que dans la mesure où ils auront eux-mêmes consenti les efforts indispensables. Néanmoins, force est de constater que, quel que soit leur désir de s'éloigner de la pauvreté, et quels que soient les moyens propres mobilisés pour le faire, leurs efforts ne sauraient être couronnés de succès que dans la mesure où ils bénéficieraient d'une aide extérieure substantielle et désintéressée. Les Nations Unies constituent précisément le meilleur cadre pour la coopération technique internationale. Il convient ici de rendre un sincère hommage aux efforts qu'elles n'ont cessé de déployer dans ce domaine.

160. Le Programme d'assistance technique des Nations Unies, le Programme élargi d'assistance technique en vue du développement économique et, plus récemment, la décision de créer la Décennie des Nations Unies pour le développement sont autant d'initiatives dignes de considération.

161. Cependant, il convient d'ajouter que, malgré tant de bonne volonté, malgré le désir de plus en plus affirmé d'une indispensable coopération technique internationale, le chemin à parcourir est encore long et parsemé d'obstacles. Ceux-ci ne seront surmontés que dans la mesure où tous, dans cette assemblée, désireront sincèrement aboutir à un résultat positif, loin des déclarations tapageuses n'ayant d'autre but que la propagande. Car nous sommes d'accord avec le Secrétaire général pour affirmer que: "... la division actuelle du monde en pays riches et pays pauvres est... bien plus réelle, bien plus grave et en fin de compte bien plus redoutable que la division du monde sur le plan idéologique" [A/5201/Add.1, p. 3].

162. Ceux qui ont accepté de nous aider doivent le savoir: nous n'épouserons jamais de divisions idéologiques dont nous n'avons que faire. Les querelles idéologiques sont un luxe que mon pays ne saurait se permettre.

163. Ceci est d'autant plus important que l'aide multilatérale accordée aux pays jeunes dans le cadre des Nations Unies est loin d'être suffisante. Elle doit nécessairement être doublée d'une coopération technique bilatérale et régionale. La République fédérale du Cameroun recherche, quant à elle, toutes les formes de coopération respectant sa souveraineté et de nature à l'aider dans sa lutte contre le sous-développement. Sa politique extérieure est fondée sur le respect mutuel et la souveraine égalité des Etats.

164. Avec la même foi qu'elle professe à l'égard de l'Organisation des Nations Unies, la République fédérale du Cameroun participe à la Commission économique pour l'Afrique. En outre, elle est membre de l'Association de coopération et de développement économique africaine et malgache, qui constitue une expérience sans précédent dans le continent africain.

165. Notre désir d'organiser un vaste marché où nos différentes économies trouveront à s'intégrer harmonieusement ne s'arrête pas aux seuls rivages de l'Afrique. C'est ainsi que nous avons accepté d'autres formes d'association et d'intégration économiques, dont le champ d'application dépasse notre continent. Nous l'avons choisi en toute connaissance de cause, car notre conviction est que l'intégration économique mondiale, sur laquelle tous les Membres de notre organisation sont d'accord, n'est pas réalisable du jour au lendemain, mais doit en tout état de cause être précédée par des réalisations à caractère régional.

166. En poursuivant tant d'efforts, nous sommes convaincus non seulement d'agir dans le sens des principes fondamentaux énoncés par la Charte, mais aussi d'œuvrer dans le vrai sens du rapprochement des peuples, qui ne sera que mirage et démagogie tant que la grande différence que l'on sait existera entre l'abondance et la misère.

167. Je ne voudrais pas terminer l'examen de cette importante question sans y ajouter un mot. L'économie de la plupart des pays sous-développés est fondée sur la production d'un certain nombre de matières premières dont la vente leur procure les capitaux et le matériel d'équipement dont ils ont besoin. Les nations industrialisées constituent leurs principaux clients. Celles-ci les aideraient efficacement en essayant de stabiliser les cours des principales matières premières. Il est anormal que ces cours continuent d'être soumis à tant de fluctuations qui rendent impossible toute prévision économique et tout plan de développement sérieux.

168. Sur le plan humain, il n'est pas plus normal que des millions d'hommes du tiers monde continuent à travailler plus, pour un gain moindre, en raison de la chute brutale des cours des matières premières dont leurs pays sont producteurs.

169. Dans cet exposé forcément sommaire, il ne m'a pas été possible de faire toutes les remarques qu'impose l'examen de cet important problème du développement économique et social des pays jeunes. Mais ma délégation estime pouvoir le faire en temps opportun. Elle étudiera attentivement toutes les propositions qui seront faites dans le cadre de cette session, touchant la coopération économique internationale.

170. Je viens d'exposer à l'Assemblée générale le point de vue de la délégation du Cameroun sur les principaux problèmes inscrits à l'ordre du jour.

171. Je voudrais, avant de terminer, ouvrir une parenthèse pour parler rapidement d'un problème qu'on me pardonnera de qualifier d'important; l'unité africaine. Il est impossible de penser à l'avenir de l'Afrique et de Madagascar sans que leur unité apparaisse comme une nécessité fondamentale. Nous estimons d'ailleurs que personne sur notre continent n'ose soutenir le contraire. Néanmoins, si l'unité a été réalisée sur le but à atteindre, il en va autrement des moyens à employer, de l'itinéraire qui doit mener à l'unité africano-malgache.

172. Certains ont rêvé et continuent à rêver d'une unité faite autour d'un homme ou d'un pays. Nous pensons que ceux-là ne travaillent pas véritablement pour l'Afrique et Madagascar. De toute manière, ce point de vue n'emporte pas l'adhésion de la République fédérale du Cameroun, qui continue à penser que l'unité de notre continent doit être le reflet de la volonté librement déterminée de tous. Le Cameroun préconise l'unité par association, par fusions successives de groupes, l'unité par cercles concentriques de solidarité, contre l'unité par absorption. Nous réjouissons de constater que l'histoire semble nous donner raison. L'Afrique est encore divisée en deux groupes qui, d'ores et déjà, sont tombés d'accord sur la nécessité de s'unir. Les contacts que prennent en ce moment même les chefs d'Etats des gouvernements du groupe de Monrovia et de Casablanca laissent espérer une rencontre prochaine de tous les dirigeants de l'Afrique indépendante. Mais, bien avant ces prises de position spectaculaires, le Cameroun avait déjà commencé sa marche vers l'unité en créant, avec 11 autres Etats frères, l'Union africaine et malgache, dont les observateurs s'accordent à reconnaître le sérieux et la solide structure.

173. L'Union africaine et malgache commence à jouer en Afrique et dans le monde un rôle de premier plan. Elle est allée en se développant. Le secrétariat général de l'Union africaine et malgache, l'Organisation africaine et malgache de coopération économique, l'Union africaine et malgache des postes et télécommunications, le Comité des transports, Air-Afrique, l'Union africaine et malgache de défense marquent les étapes irréversibles d'une organisation dont l'ambition est de doter l'Afrique et Madagascar d'instruments efficaces de coopération indispensables pour assurer la marche vers le progrès. Ici même, l'Union africaine et malgache vient de constituer un groupe qui se réunit nécessairement chaque fois que se pose un problème important. Par son homogénéité, le groupe commence à donner une preuve éclatante de la volonté de coopération qui anime ses différents membres. La création d'un secrétariat permanent de l'Union africaine et malgache auprès des Nations Unies est un argument de plus qui souligne l'importance de l'Union. Mais cette dernière se considère comme une partie intégrante du rassemblement plus vaste des 21 Etats africains et malgaches de Monrovia, dont la Charte a été, en principe, adoptée à Lagos, en janvier 1962. Je suis heureux de pouvoir annoncer qu'un groupe de Monrovia vient d'être constitué à l'Organisation des Nations Unies. Je m'empresse d'ajouter qu'il demeurera partie intégrante du groupe africano-asiatique, confirmant ainsi notre théorie de l'unité par cercles concentriques de solidarité.

174. Tous ceux qui croient à l'amitié des peuples se réjouiront certainement de voir enfin l'Afrique s'unir, par sa population, par l'immensité de son territoire et l'importance de ses ressources à peine soup-

connables, notre continent, retrouvé et uni, doit peser de tout son poids dans les affaires du monde et répondre ainsi aux espoirs qu'il suscite.

175. Nous vivons dans un monde de terreur, un monde où les sciences ont fait un progrès prodigieux, un monde où le sort de l'humanité est suspendu à un fil. C'est aussi un monde prometteur, où ces mêmes progrès scientifiques peuvent rendre l'homme heureux en élevant son niveau de vie, en augmentant ses chances de vivre plus longtemps, en supprimant la misère de l'humanité, c'est-à-dire en permettant aux pays en voie de développement de se rapprocher des pays avancés.

176. L'homme est trop menacé dans le monde d'aujourd'hui pour que nous n'éprouvions pas ces soucis. Les secrets arrachés à la matière par son génie, au lieu de concourir à son bien-être et à son plein épanouissement, menacent de détruire la civilisation et l'humanité.

177. Pour nous Africains, nous voulons la paix pour nous développer; notre continent doit être un continent pacifique et ne peut servir de champ d'expérience à la guerre froide. Nous voulons, dans le calme et la liberté, apprécier les réalisations concrètes des deux systèmes en présence et tirer les conséquences de leur efficacité et de leur valeur morale.

178. Atteindre un meilleur fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies, rationaliser ses structures, mieux répartir les responsabilités de ses membres, qui doivent tous être considérés comme des partenaires égaux, rétablir l'autorité des décisions des Nations Unies et des institutions spécialisées, désarmer, décoloniser, coopérer, rechercher toutes les formes de négociations possibles permettant le règlement pacifique des différends internationaux, voilà des tâches exaltantes dignes de notre organisation.

179. M. BALAFREJ (Maroc): La délégation marocaine voudrait tout d'abord exprimer sa grande satisfaction de voir que l'Assemblée générale a confié la direction de ses débats à un homme dont l'action remarquable sur le plan international en faveur de la paix et de la justice a été incessante depuis de nombreuses années. La cause de la liberté en général, celle des peuples asservis en particulier ont toujours trouvé en lui le meilleur défenseur. Je voudrais dire du haut de cette tribune à M. Muhammad Zafrulla Khan toute ma gratitude et ma reconnaissance, en mon nom personnel et au nom de mon pays, pour la sympathie toute particulière et l'appui toujours précieux qu'il a accordés sans réserve à la cause marocaine et aussi aux hommes qui avaient mission de la faire aboutir.

180. C'est donc du fond du cœur que j'adresse au Président mes chaleureuses félicitations pour cette élection qui vient couronner une carrière toute de dévouement et de sacrifices, et qui est un motif de fierté pour lui-même et pour le peuple pakistanais.

181. La dix-septième session de l'Assemblée générale a vu la famille des Nations Unies s'agrandir par l'admission de quatre nouveaux Membres qui ont récemment accédé à la souveraineté internationale. Nous saluons l'entrée du Rwanda, du Burundi, de la Jamaïque et de la Trinité et Tobago à l'Organisation des Nations Unies avec d'autant plus de plaisir que leur présence parmi nous confirme la marche inévitable du mouvement de libération de tous les peuples, et nous fait entrevoir le jour, que nous souhaitons

très-prochain, où l'universalité de l'Organisation sera complètement réalisée.

182. Toutefois, l'exclusive encore jetée sur certains pays constitue un obstacle sérieux à l'avènement de cette universalité. Dans ce sens, l'absence de la République populaire de Chine est un fait que nous continuons à déplorer. Le combat héroïque du peuple algérien, qui a suscité l'admiration du monde, a eu l'heureuse conclusion que nous connaissons tous. En attendant l'accueil imminent, au sein de notre assemblée, des représentants de l'Algérie nouvelle, le Maroc voudrait saluer avec fierté, et aussi avec la solennité que confère cette tribune, l'indépendance de ce pays, dont il a toujours considéré la lutte comme la sienne propre, et dont il a partagé, des années durant, les inquiétudes et les espérances.

183. Le 2 juillet 1962, dans une allocution adressée au peuple, Sa Majesté le Roi du Maroc a déclaré :

"En félicitant le peuple algérien frère, c'est nous-mêmes que nous félicitons, car, sans l'indépendance et la libération de l'Algérie, avec qui nous partageons la même langue, la même religion, la même histoire, la même lutte, notre propre indépendance et notre unité territoriale n'auraient pas été complètes."

184. Et plus loin, le Souverain a ajouté :

"Si nous avons été solidaires dans les jours de la lutte pour la liberté et pour l'indépendance de l'Algérie, cette indépendance acquise exige de nous plus qu'avant de rester unis, afin d'édifier et de consolider cette indépendance."

185. Le Maroc continuera donc à œuvrer aux côtés de l'Algérie dans la phase de l'édification, comme il l'a fait dans la phase du combat.

186. Le peuple algérien ainsi que ses dirigeants ont montré une grande conscience des responsabilités et une maturité à la hauteur des épreuves. C'est pourquoi nous demeurons fermement convaincus qu'ils remporteront ensemble d'autres victoires sur le chemin de la construction d'un Etat algérien libre et prospère.

187. Il nous est particulièrement agréable, à cette occasion, non seulement de nous réjouir des heureux résultats obtenus par les moyens pacifiques de la négociation, moyens auxquels nous sommes fermement attachés, mais aussi d'adresser toutes nos félicitations aux dirigeants français, dont les efforts très méritoires ont permis de surmonter les sérieuses difficultés qui empêchaient la solution courageuse que les peuples du monde appelaient de tous vœux.

188. Cependant, ces résultats heureux ne doivent pas nous faire oublier qu'aujourd'hui encore des pays luttent pour l'indépendance, la souveraineté, l'unité et que d'autres mènent le même combat pour la non-ingérence étrangère dans leurs affaires.

189. Depuis 1956, date de la proclamation de son indépendance, notre pays n'a pas cessé, quant à lui, de revendiquer, auprès des puissances intéressées la restauration de son intégrité territoriale et la restitution de toutes les parties de son territoire national qui demeurent, sous des statuts divers, en dehors de sa souveraineté.

190. Cependant, nous ne désespérons pas que le Maroc, qui a la justice et le droit pour lui, finisse par obtenir une rapide solution des problèmes en suspens, grâce à la compréhension mutuelle.

191. En effet, notre pays est fermement attaché au principe du règlement pacifique de tous les litiges par la voie de la négociation, au droit des peuples à disposer de leur destin, ainsi qu'à tous les principes de la Charte des Nations Unies.

192. Par ailleurs, le Maroc a fait sienne la politique de non-alignement, et celle-ci lui commande de demeurer vigilant et particulièrement actif pour la réduction de la tension internationale et la suppression de tous les motifs d'inquiétude et des foyers de troubles qui continuent à mettre en péril la paix et la sécurité du monde.

193. Ce sont là les principes directeurs qui inspireront, le moment venu, ma délégation, lorsqu'elle aura à intervenir devant les commissions compétentes de l'Organisation sur les divers problèmes qui préoccupent actuellement la communauté internationale. Je citerai en particulier les questions de l'Angola, du Sud-Ouest africain, du Congo, d'Oman, de l'apartheid, de la fin du colonialisme et, sur un autre plan, celles de Cuba et de Berlin, ainsi que la question de la cessation des essais nucléaires.

194. Toutefois, je voudrais évoquer tout particulièrement un problème qui touche de très près mon pays, celui de la détresse des populations arabes de Palestine arrachées injustement à leurs foyers. C'est là un problème tragique devant lequel la conscience internationale ne peut rester insensible. L'Organisation des Nations Unies ne devrait pas tarder davantage à mettre à exécution les décisions qui ont déjà été prises à ce sujet.

195. Par ailleurs, je me dois d'exprimer ici la sincère satisfaction de mon pays de voir prévaloir au Laos et en Irian occidental un principe qui nous est cher, comme nous l'avons déjà dit, celui de la solution des problèmes par la voie pacifique de la négociation.

196. Ces résultats, très réconfortants, nous indiquent sans conteste l'esprit et la méthode qui doivent dominer à notre avis les relations internationales pour acheminer rapidement l'humanité vers la réalisation de la paix et de la coopération fructueuses auxquelles elle aspire.

197. Cet esprit et cette méthode n'ont pas toujours triomphé dans l'examen de certaines autres questions difficiles qui ont malheureusement tendance à devenir chroniques. Les crises aiguës que ces questions provoquent périodiquement viennent s'imbriquer inmanquablement dans les controverses déjà ouvertes sur les problèmes fondamentaux, comme celui du désarmement.

198. Nous avons à plusieurs reprises proclamé ici et ailleurs que, si notre pays n'est pas directement mêlé à cette controverse, il ne considère pas moins le désarmement comme une condition primordiale à la large coopération internationale que nous voulons tous instaurer.

199. Au sein de l'Organisation et dans les conférences internationales, le Maroc a eu une attitude constante par rapport à cette question. Il a pris une part active à toutes les actions et s'est joint à tous les appels tendant à inviter les grandes puissances à s'engager dans la voie de la recherche loyale et réaliste d'un accord en cette matière.

200. Au cours de la quinzième session de l'Assemblée générale (886ème séance, par. 144 à 149), Sa

Majesté le Roi du Maroc, alors prince Moulay Hassan avait défendu les propositions des cinq neutres tendant à l'élargissement de la Commission du désarmement à laquelle devrait être assigné un rôle d'arbitrage et de bons offices qui permettrait une discussion plus efficace. Cette procédure a été retenue et c'est elle qui a été suivie lors des débats de la Commission à Genève.

201. Les idées qui ont été dégagées à Belgrade l'année dernière⁹ et dont plusieurs délégations, notamment celles du Brésil, de l'Inde et de l'Ethiopie, se sont faites les défenseurs à Genève ont aidé à l'élaboration de formules juridiques et techniques qui, objectivement, sont de nature à rapprocher sensiblement les thèses des grandes puissances et à faciliter entre elles une reprise des négociations.

202. Tous ces efforts, nous les avons suivis avec une particulière attention et les peuples épris de paix les ont considérés comme encourageants. Nous nous proposons, lors des débats de la Première Commission sur ce problème, d'œuvrer dans le sens de la consolidation de ces espoirs et des perspectives de la conclusion d'un traité sur le désarmement général et complet.

203. Quelles que soient les thèses en présence, l'unanimité s'est faite sur les perspectives de la solution du problème du désarmement par rapport à la tâche exaltante des réalisations économiques et sociales au profit de l'ensemble de la communauté internationale et notamment des pays en voie de développement.

204. Si les grandes puissances proclament dans toutes leurs déclarations que l'arrêt de la course aux armements leur permettrait de consacrer d'immenses ressources au développement économique des régions du monde insuffisamment développées, les pays directement intéressés par la mutation de ces importantes ressources aspirent sans nul doute à l'avènement de cette ère tant attendue de large coopération économique, mais aussi et surtout au retour de la confiance et de la paix.

205. Sa Majesté le Roi du Maroc disait à Belgrade:

"La paix du monde nous concerne comme elle concerne tous les autres peuples. Le sort de l'humanité ne doit pas dépendre exclusivement des grandes puissances. La tension internationale nous inquiète au plus haut degré... Ce que nos peuples respectifs et l'opinion publique internationale attendent de nous, c'est de poser les fondements et d'ébaucher les solutions partielles sur lesquels puisse être rebâti un monde paisible et serein¹¹."

206. Pour beaucoup de pays, l'accession à l'indépendance et à la souveraineté s'est révélée un facteur insuffisant pour la réalisation d'un destin meilleur; car ces pays se sont immédiatement heurtés à des difficultés dont les dimensions sont sans proportion avec leurs possibilités immédiates et la modicité de leurs moyens. Pour s'intégrer harmonieusement à la communauté internationale et contribuer à sa stabilité, ils ont besoin de réduire dans la plus large mesure les différences de niveau qui les séparent des pays hautement développés, dont la solidité des structures a dépendu essentiellement de leur progrès économique et social.

⁹ Conférence des pays non alignés, 1er au 6 septembre 1961, à Belgrade.

¹¹ Conférence de Belgrade, 1961, *Revue de la politique internationale* (Belgrade), No 5, p. 4.

207. L'une des conclusions auxquelles les dirigeants des pays en voie de développement ont immédiatement abouti est la constatation de la différence profonde entre les responsabilités qui découlent de l'indépendance et les difficultés d'une décolonisation effective. Car, d'une part, le contenu juridico-politique de l'indépendance n'est pas, à lui seul, une garantie suffisante pour la souveraineté nationale et, d'autre part, le rétablissement de l'égalité politique sur le plan international n'efface pas les autres inégalités dans lesquelles le sous-développement risque de maintenir certaines nations par rapport aux autres. La conscience de ce phénomène et les réalités que nous sommes ainsi amenés à affronter rendent notre tâche infiniment plus difficile et, dans la presque totalité des cas, impossible à accomplir sans l'aide et l'assistance de l'extérieur.

208. Sur le plan de la décolonisation, la plupart des pays intéressés ont eu tout d'abord à résoudre des problèmes inhérents à la création de l'appareil étatique et des institutions législatives et administratives. D'autres ont eu à réadapter les structures existantes aux besoins nouveaux de l'Etat et aux conditions nouvelles de leur peuple. Parallèlement à cette œuvre, primordiale parce qu'elle détermine le cadre et les moyens de toute action; il fallait également créer, dans des conditions parfois plus difficiles, les structures économiques et sociales adéquates devant servir d'instruments efficaces à l'action de l'Etat pour la réalisation des programmes de développement.

209. Si parfois le potentiel économique de ces pays incite à l'optimisme, l'insuffisance des cadres demeure un obstacle majeur à leur mise en valeur et à l'exploitation de leurs ressources dans la direction la plus profitable à leurs objectifs nationaux.

210. Cet aspect de l'insuffisance de nos moyens devrait requérir la plus grande attention. C'est aussi sur ce plan et dans cette perspective d'ensemble que nous souhaiterions que l'on recherche avec nous les moyens techniques et financiers propres à nous apporter une aide efficace.

211. L'un des mérites les plus incontestés de l'Organisation est d'avoir su concentrer son action sur une aide spécifique conçue en fonction d'objectifs économiques, définis dans leur nature, leurs moyens et leurs délais de réalisation, en tenant compte de la conception d'ensemble d'une économie nationale. Cette façon d'apporter aide et assistance est effectivement la meilleure pour assurer le libre développement d'un pays et l'une des voies les plus sûres pour achever l'étape de la décolonisation. Mais il faut admettre également qu'il n'y a pas de développement véritable s'il n'est pas d'abord l'œuvre du pays intéressé. L'aide extérieure, quelle que soit son étendue, demeure sans effet sérieux si elle n'est pas intégrée à un plan où la place de l'effort national est prépondérante. De même, un pays qui demeure étroitement tributaire de l'étranger pour ses techniciens et ses cadres ne peut promouvoir son développement que de façon partielle et fragile.

212. L'aide qui a été apportée au lendemain de la dernière guerre mondiale à certaines régions éprouvées serait demeurée sans effet si les pays qui en ont bénéficié n'avaient pas mobilisé leurs propres moyens et leur propre génie dans un effort remarquable.

213. Ce sont de telles constatations et la valeur d'un tel exemple qui, au Maroc, ont guidé notre action.

214. Nous nous sommes attachés, en effet, dès les premières années de notre indépendance, à corriger ces deux faiblesses fondamentales qui caractérisent le sous-développement: la pauvreté de l'équipement et l'insuffisance des cadres. La planification qui a été entreprise à cet effet a été fondée sur un inventaire très réaliste des ressources et des moyens dont le pays dispose, de façon à définir immédiatement une action prioritaire.

215. Cette action elle-même a été entreprise sur trois plans: celui de l'intensification de la formation professionnelle et de techniciens de toutes catégories; parallèlement aux universités, divers instituts ont été créés, ou sont en voie de création avec l'assistance internationale; de jeunes techniciens, en nombre important, encadrent déjà les nouvelles structures industrielles et agricoles du pays. Sur le plan agricole, l'expansion est fondée à la fois sur la modernisation intensive de l'équipement et la transformation du mode de vie dans la commune rurale, notamment par une implantation scolaire très poussée et la mise à la disposition de la commune, par l'Etat, d'un matériel et d'un équipement modernes; de même, un large plan de construction de barrages et de travaux d'irrigation est en cours d'exécution; ce plan a trouvé d'ailleurs des échos très favorables auprès du Fonds spécial des Nations Unies et de la Banque mondiale. Sur le plan industriel, enfin, notre politique s'acheminé vers une intégration plus poussée aux autres secteurs de l'activité économique, et nos efforts tendent, au cours de cette étape, vers la valorisation des matières premières nationales récemment encore exportées telles qu'elles, et la mise en place, à partir de ces ressources, des industries de base autour desquelles doivent se greffer des complexes industriels et de transformation sidérurgique et chimique notamment.

216. Pour assurer à ce développement un financement fondé aussi largement que possible sur l'effort national, nous avons réadapté ou créé un appareil bancaire avec des organismes spécialisés et instauré une politique de crédits s'étendant à tous les secteurs de l'activité économique. Cette politique rejoint et complète les objectifs du fonds national d'investissement et s'intègre dans le cadre de cette mobilisation générale de toutes les ressources et de toutes les énergies nationales.

217. Je disais tout à l'heure qu'il ne pouvait y avoir de véritable développement s'il n'était d'abord l'œuvre du pays intéressé et que l'aide internationale seule n'était qu'un palliatif qui laissait le vrai problème sans solution durable. Concevoir comme une assistance à un pays qui ne s'aide pas lui-même, cette aide ne peut ni atteindre des objectifs économiques sérieux ni avoir une portée politique dans le sens de la stabilité et de la consolidation de l'indépendance.

218. Ces idées, le Maroc les a toujours défendues et Sa Majesté Hassan II disait encore l'année dernière à Belgrade:

"L'aide financière, si importante qu'elle soit, ne permettra jamais d'obtenir les résultats escomptés que si elle est accompagnée d'une assistance technique ayant essentiellement pour objectif la formation des cadres nationaux, qui assureront la relève et contribueront à la consolidation de l'indépendance politique. Ceci est tellement vrai que, plus que les besoins économiques, c'est le dénuement technique et administratif qui donne toute son ampleur aux

problèmes qui se posent aux pays en voie de développement."

219. Mais si la Conférence de Belgrade a précisé la nature du non-engagement sur le plan politique et le rôle des pays non engagés dans la recherche de la paix mondiale, la récente conférence du Caire des pays en voie de développement [A/5162] s'est penchée sur le problème du sous-développement et a essayé de tracer les lignes d'une action à l'échelle nationale, régionale et mondiale aux fins d'harmoniser l'activité économique dans le cadre d'une coopération internationale soustraite à l'antagonisme des influences dont beaucoup de pays sous-développés restent l'enjeu.

220. A cette conférence, tous les continents étaient représentés. C'est dire que la conscience des phénomènes particuliers au sous-développement est actuellement au premier plan des préoccupations du monde.

221. En réalité, les conclusions de cette importante conférence n'intéressent pas seulement les pays sous-développés; elles ont également mis en relief les dangers du sous-développement pour les pays économiquement et techniquement avancés, de sorte que la situation économique mondiale, dans son ensemble, doit être examinée sans retard dans de nouvelles perspectives. Cette situation a déjà inspiré une initiative très encourageante. En accueillant avec satisfaction le plan pour la Décennie des Nations Unies pour le développement, ma délégation voudrait exprimer au Secrétaire général par intérim ses sincères félicitations pour avoir marqué cette première période de sa responsabilité par une entreprise dont la portée et la signification sont immenses et qui rejoint nos profondes préoccupations.

222. Mais pour traduire correctement la nature et les dimensions des problèmes nouveaux, elle devrait dépasser le simple caractère de l'aide internationale et s'attacher davantage à harmoniser la situation économique mondiale de manière à prévenir les conséquences que ne manquera pas d'avoir la constitution d'ensembles économiques puissants dans leurs rapports avec les régions sous-développées.

223. C'est pour essayer de trouver un dénominateur commun aux données nouvelles et contradictoires de la situation actuelle que la Conférence du Caire a appelé de tous ses vœux la réunion d'une Conférence économique internationale [A/5162]. Il ne faudra certes pas en attendre toutes les solutions aux problèmes actuels et futurs des échanges, mais elle aidera sans doute à dégager les bases d'une coopération mondiale dans l'équité et la solidarité.

224. La conjoncture internationale et sa projection sur l'avenir éclairent d'une lumière particulière la nature des problèmes nouveaux qui se posent à l'Organisation et établissent une nouvelle hiérarchie des valeurs et une nouvelle échelle des priorités. Parallèlement à la volonté de conquérir leur liberté et de la consolider, les peuples du monde entier se trouvent aux prises avec des problèmes d'ordre économique et social dont dépendent la stabilité pour chaque pays et l'équilibre pour l'ensemble de la communauté internationale.

225. L'Organisation des Nations Unies en a pris conscience et témoigne d'un intérêt chaque jour plus grand pour leur examen et leur solution. Mais, pour être en mesure de mener cette nouvelle action vers

le succès, il lui faudra repenser certaines de ses structures, notamment réadapter son appareil économique et social et en faire un instrument plus à même de faire face à cette nouvelle conjoncture. La situation internationale se caractérisait récemment encore par le déséquilibre entre puissances dominantes et pays dominés; elle se caractérise aujourd'hui par le déséquilibre entre puissances développées et pays en voie de développement.

226. L'ONU a subi des convulsions graves parce qu'elle n'avait pas toujours prévu les conséquences du maintien des inégalités politiques. Nous serions enclins à avoir plus d'espérance à l'avenir si l'intérêt réel qu'elle témoigne désormais pour ces nouveaux problèmes et les efforts déployés pour les résoudre étaient soutenus dans une étroite communion de tous les peuples.

La séance est levée à 13 h 15.